

Réseau Européen des Associations de Lutte contre la Pauvreté et l'Exclusion Sociale (EAPN)

Livre des Déclarations et Résolutions de l'Assemblée Générale

ASSEMBLEE GENERALE D'EAPN 2011 – DECLARATION FINALE

L'Europe a besoin d'un cœur nouveau

L'Assemblée générale a eu lieu sur fond de colère grandissante face à l'échec des institutions européennes et des gouvernements des États membres à adopter des mesures de solidarité protégeant les personnes plutôt que les marchés, en réponse à la crise actuelle. Les délégués ont déclaré que l'Europe ne recevra pas le soutien de ses citoyens, s'ils considèrent qu'elle mine les fondations de ses « États-providence ».

EAPN constate que, dans toute l'Union européenne, les plans de « sauvetage » et de sortie de crise aggravent les niveaux de pauvreté et menacent la cohésion sociale, tout en renforçant la domination des marchés financiers et des agences de spéculation. Plus particulièrement, dans les pays devant se conformer aux accords passés avec l'Union européenne et le FMI, lesquels leur ont accordé des facilités de crédit à des taux d'intérêt punitifs, la réponse à la crise a été dominée par des plans d'austérité dont les conséquences sont assumées, et de manière disproportionnée, par les pans les plus vulnérables de la société.

Tout en appliquant des plans d'austérité insoutenables, l'Union européenne et les États membres n'ont cessé de refuser d'imposer une discipline économique ou une responsabilité financière à des systèmes financiers spéculatifs rapaces, qui ont causé la crise à la fois à l'échelle internationale et au sein de l'Union européenne. En outre, il semble que la Banque Centrale européenne place les intérêts des banques au-dessus du bien-être des citoyens européens.

Avec de telles approches, l'Europe ne parviendra jamais à faire baisser les taux de pauvreté et sa réponse à la crise mine à la fois les perspectives à court et à long terme de garantir des sociétés plus égalitaires et plus justes. Dans ce contexte, il n'est pas surprenant, mais profondément inquiétant, que le soutien au projet d'intégration européenne est au plus bas. EAPN récuse l'allégation selon laquelle il n'y aurait pas d'autre alternative à ces mesures d'austérité draconiennes. Les délégués de l'Assemblée générale demandent aux dirigeants européens d'offrir un nouveau cœur au projet européen en :

1. Plaçant le développement social et durable et la solidarité au cœur des priorités et les droits de l'homme au centre des efforts de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
2. Instaurant des objectifs chiffrés de réduction de la pauvreté ambitieux et cohérents, reflétant les trois indicateurs convenus par le Conseil européen (juin 2010) et de garantir un suivi rigoureux des progrès accomplis bénéficiant à toute personne en situation de pauvreté, y compris les plus défavorisées. Tout échec, par année, dans l'atteinte des ambitions établies sur la réduction de la pauvreté doit être considéré comme inacceptable par le dit suivi.
3. Défendant et promouvant « l'État-providence » et les droits sociaux comme pré-requis indispensable à la reprise économique. Cela inclut le suivi de la Recommandation sur l'Inclusion active, par l'adoption d'une Directive-cadre européenne sur le caractère adéquat des systèmes de revenu minimum, des mesures de soutien à l'accès pour tous et toutes à des services d'intérêt généraux de qualité et abordables et des mesures positives d'activation à l'emploi.
4. Défendant les biens publics (entre autres l'eau, la santé, le transport, les services sociaux) comme un droit fondamental.

5. Renforçant l'économie réelle, ce qui implique de soutenir l'économie sociale, d'investir massivement dans l'élaboration et l'application de stratégies sur le marché de l'emploi, basées sur des emplois de qualité et des opportunités pour tous et toutes.
6. Réfrénant le système destructeur de la finance spéculative, en obligeant le secteur bancaire à porter sa charge du fardeau, en introduisant des taxes sur les transactions financières pour financer l'investissement social et en garantissant un niveau élevé de transparence pour lutter contre la corruption.
7. Luttant contre l'évasion fiscale, en abolissant notamment les paradis fiscaux, particulièrement ceux établis au sein même du territoire de l'Union européenne et en poursuivant plus strictement la lutte contre le crime organisé au niveau paneuropéen, afin d'éradiquer ces mécanismes qui contribuent de manière décisive aux causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
8. En créant les conditions pour les États membres d'emprunter à des taux raisonnables et promouvant la solidarité au sein de l'Union européenne.
9. En développant des mécanismes de suivi des tendances de la richesse et des inégalités dans tous les États membres, afin de promouvoir et d'appliquer des mesures de réduction des inégalités dans les revenus et la richesse.

Note: La 22ème Assemblée générale d'EAPN a eu lieu à Lisbonne, au Portugal, du 16 au 18 juin 2011. Les délégations de 27 pays et de 11 organisations européennes ont pris part aux débats et aux activités de cette Assemblée. A cette Assemblée générale, le Réseau a accueilli parmi ses membres nationaux les Réseaux d'Islande, de Serbie et l'Ancienne République yougoslave de Macédoine.

ASSEMBLEE GENERALE D'EAPN 2010 – DECLARATION FINALE

Année européenne 2010 : Construire une Europe pour Tous

Du 10 au 12 juin, EAPN organise sa 21ème Assemblée Générale à Limassol, Chypre. A cette Assemblée Générale, le Réseau a accueilli EAPN Estonie en tant que membre.

Cette Assemblée Générale s'est tenue **au milieu de l'Année européenne de Lutte contre la Pauvreté et de l'Exclusion Sociale**, et une semaine avant le Conseil européen crucial qui décidera de l'objectif de réduction de la pauvreté dans **la Stratégie européenne 2020**.

A cette Assemblée Générale, EAPN a organisé une conférence sur **la situation de pauvreté et d'exclusion parmi les migrants de l'Union européenne**. Chypre, qui est un des états membres européens recevant des migrants qui prennent des risques énormes en quête d'une vie meilleure, a été considérée comme un lieu très adapté pour les discussions d'EAPN sur ce thème.

L'Assemblée Générale était également l'occasion de marquer **le 20ème anniversaire d'EAPN**. Cela a permis de réfléchir à la contribution d'EAPN à la défense des droits des personnes à vivre sans pauvreté et exclusion sociale, et au comment EAPN devrait se développer afin de continuer à jouer un rôle déterminant dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

La décision actuelle concernant des stratégies qui permettent de sortir de la crise qui implique des coupures énormes dans les dépenses publiques a un impact sur chaque aspect des efforts dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cette réalité a été dominante tout au long de nos discussions à l'Assemblée Générale.

A la lumière de ce qui précède, les 140 délégués de l'Assemblée Générale venant de 26 Réseaux nationaux et de 13 Organisations européennes ont déclaré ce qui suit :

- **La pauvreté est un déni des droits fondamentaux** et l'objectif ultime dans chaque société décente doit dès lors être l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale.
- **Plus de sociétés égales sont un mieux pour tous**, et donc la lutte contre la pauvreté doit également inclure des actions afin de réduire les inégalités dans nos sociétés.
- Le projet de l'Union européenne sera jugé selon son habilité à promouvoir la cohésion sociale, et à contribuer à l'aboutissement de standards sociaux de haut niveau pour tous.
- Nous devons promouvoir **un discours positif sur la migration** et reconnaître que la migration peut servir comme moyen de croissance et de développement pour toutes les parties concernées : le pays accueillant, le pays d'origine et les travailleurs migrants eux-mêmes.
- Malgré les effets positifs de la migration, nous devons également reconnaître la réalité: **partout en Europe, les migrants sont exposés à de hauts risques de pauvreté et d'exclusion sociale**.
- Le travail d'EAPN et des autres acteurs concernés par l'aboutissement d'une Europe plus sociale a donné des résultats positifs, mais, pendant cette période de l'histoire, les messages clé des ONG de lutte contre la pauvreté sont contraires à la culture dominante qui a été façonnée par un paradigme néolibéral.

- Nous reconnaissons **le courage exemplaire de ces personnes vivant en situation de pauvreté, et de ceux qui agissent avec eux par solidarité**, et leur engagement à continuer la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale jusqu'à ce que plus personne ne doive vivre en pauvreté.
- **Ce ne sont pas les « pauvres » qui ont causé la crise actuelle**, et il est intolérable que ce soient eux qui devraient payer le prix pour sortir de cette crise.
- **Le coût à long-terme associé au fait d'ignorer la pauvreté** ou la pression pour une distribution des richesses plus juste et plus efficace dans nos sociétés signifiera que nous sortir de la crise actuelle mènera inévitablement à des tensions sociales, et à une prochaine série de crises, avec des effets peut-être encore plus dévastateurs.

Les délégués de l'Assemblée Générale ont appelé à :

1) Une stratégie ambitieuse pour l'Europe 2020

- Décider d'un objectif clair pour la réduction de la pauvreté, capable de progresser en matière de lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité.
- Placer la lutte contre la pauvreté, l'exclusion sociale et l'inégalité au cœur de la politique économique, financière et fiscale de l'UE et de ses états membres.
- Prendre la crise financière, économique et sociale comme une opportunité de redistribuer les richesses et de faire payer ceux qui ont fait d'énormes profits économiques la plus grande partie de la crise, au lieu de faire des restrictions dans les dépenses sociales et de réduire les salaires.

2) La création de plateformes Européennes et nationales effectives de lutte contre la pauvreté

- Transformer les MOC sociales en des plateformes européennes et nationales dynamiques de lutte contre la pauvreté, en impliquant tous les acteurs clés, en vue d'assurer la visibilité et propriété, de promouvoir un apprentissage mutuel et d'assurer une distribution sur les objectifs communs et les objectifs de pauvreté, par une concentration par pays et par thème.
- Développer des mécanismes pour mesurer les instruments en place et d'avancer sur la création de cadres européens pour pouvoir garantir des normes sociales européennes.
- Mobiliser les instruments financiers européens en vue de supporter le développement d'une infrastructure de services sociaux et durables, des projets de démonstration et une meilleure participation et gouvernance.
- Assurer que les objectifs de l'Inclusion Sociale sont transposés à travers l'Europe 2020 et liés à une évaluation effective de l'impact sociale.

3) Exécuter des engagements déjà pris dans la Stratégie d'inclusion européenne de la Recommandation de l'Inclusion Active

- Exécuter les principes de l'Inclusion active en :
 - Se mettant d'accord sur une directive cadre européenne sur le revenu minimum adéquat suffisant pour mener une vie dans la dignité et de participer pleinement dans la société.

- Développer des marchés de travail inclusif qui mettent l'accent sur des emplois de qualité avec un salaire suffisant de sorte que plus personne qui travaille ne continue à vivre dans la pauvreté.
- Garantir l'accès à des services de qualité et interdire toute réduction de services liés aux besoins essentiels, tels que l'électricité, le chauffage et l'eau car la vie de tous les jours sans cela devient inhumain.
- Assurer le progrès sur le développement et l'application des stratégies nationales en vue de combattre le sans-abrisme.
- Développer une Recommandation UE sur la pauvreté des enfants.

4) Une politique de migration plus humaine

- Commencer le débat sur une politique commune de migration en vue de mieux pouvoir accueillir les migrants qui arrivent en UE de sorte qu'ils puissent vivre d'une façon humaine et décente.
- Assurer que l'approche des besoins des migrants devient une priorité de la future stratégie UE de l'Inclusion.
- L'approche actuelle d'ignorer la réalité des sans-papiers dans l'Union Européenne doit cesser et des efforts réels doivent être faits pour assurer qu'ils aient accès aux droits fondamentaux tels que l'accès à l'éducation et les soins de santé.
- Augmenter le support pour les projets dans les pays en voie de développement qui créent un meilleur avenir pour la population qui vit en pauvreté au lieu d'investir dans tous genres de systèmes de sécurité pour maintenir les migrants hors de l'Europe et de faire pression sur les élites riches dans ces pays de faire la même chose.

5) Garantir un héritage ambitieux de l'année 2010 de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

- Sur base des propositions faites ci-dessus, garantir à la fin de l'année européenne l'engagement des Chefs d'État et de Gouvernements de mettre la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au cœur des politiques sociales, économiques, financières et fiscales des états membres et de l'UE.
- Reconnaître que la tâche à développer une meilleure perception des causes et conséquences de la pauvreté est un projet à long terme qui nécessite un investissement majeur dans le processus de prise de conscience et participation qui engage la société dans le but d'atteindre l'éradication de la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Impliquer tous les acteurs de la société civile et de tous les niveaux de l'administration publique dans l'application et le suivi de l'année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

ASSEMBLEE GENERALE 2009 – DECLARATION FINALE

Le progrès social en temps de crise Construire l'UE que nous voulons

Du 11 au 13 juin 2009, EAPN a tenu sa vingtième Assemblée générale à Vienne, en Autriche. Lors de celle-ci, le réseau a accueilli en son sein deux nouveaux membres : EAPN Slovaquie et le « European Consumer Debt Network » (ECDN).

Les discussions de l'Assemblée générale se déroulant sur fond de l'actuelle **crise financière, économique et sociale**, les délégués ont affirmé que le moment était venu de reconnaître la faillite de la stratégie européenne de « croissance et d'emploi » et de la « libéralisation du marché », incapables de défendre et de développer une Europe sociale où tout un chacun aurait accès aux droits fondamentaux. Les faibles taux de participation aux récentes élections du Parlement européen montrent que l'engagement et la participation des citoyens au projet européen continuent de décroître. L'avancée des partis extrémistes/xénophobes et anti-européens est profondément inquiétante. Aujourd'hui plus que jamais, l'Europe doit prouver sa pertinence, étroitement liée à sa capacité de contribuer à la réalisation d'une société plus juste, plus inclusive et non raciste.

Nous devons voir dans ce moment-charnière de l'histoire l'occasion d'opérer des changements de politiques qui auront un réel impact sur la lutte contre les inégalités croissantes et qui jetteront les bases d'une Europe qui fera des aspirations contenues dans l'article 2 du Traité de Lisbonne une réalité : *« L'Union (...) combat l'exclusion sociale et les discriminations et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les hommes et les femmes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. Elle promeut la cohésion économique, sociale et territoriale et la solidarité entre les États membres ».*

Éradiquer la pauvreté appelle à une nouvelle vision de l'Europe, qui exige volonté et action politiques.

L'UE QUE NOUS VOULONS

1) Accès effectif aux Droits et à la Dignité pour tous et pour toutes

Il n'y a pas de pauvres « méritants » et « non méritants ». Il est grand temps de déconstruire définitivement les stéréotypes qui pèsent sur les personnes en situation de pauvreté. Les droits sociaux constituent des droits fondamentaux – soins de santé, logement, éducation, revenu adéquat – auxquels nous devons tous et toutes avoir accès. Il faut mettre en place les conditions qui permettront à tous et à toutes d'exercer leurs droits et de rompre le cycle de la transmission intergénérationnelle de la pauvreté. Les droits fondamentaux, la solidarité, l'égalité entre les hommes et les femmes et l'égalité pour tous, la lutte contre les discriminations, et la démocratie doivent être autant de principes structurant les politiques d'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale.

2) Une économie au service des personnes et de l'intérêt public

Les systèmes économiques européens doivent être à même de préserver quiconque de la pauvreté et de l'exclusion sociale, tout en respectant la primauté des droits sociaux sur les libertés de marché. Des investissements publics accrus et une redistribution plus juste des ressources et des richesses doivent (re)trouver une place centrale dans la conception des politiques tant économiques que sociales.

3) Mobilisation de toutes les politiques pour éradiquer la pauvreté en Europe // Repenser le système

La pauvreté est structurelle, générée et entretenue quotidiennement par des politiques inadaptées ou mal ciblées et par le manque d'engagement politique. Il est temps de repenser le système, d'imaginer et de mettre en œuvre des politiques où primeront la solidarité, les droits sociaux et le bien public. Construire une Europe sans pauvreté requiert que la mobilisation de toutes les politiques – sociale, économique, d'emploi, d'enseignement, de logement – et qu'aux différents niveaux - européen, national, local - elles se renforcent mutuellement.

4) La mobilisation et la participation de tous et de toutes

La mobilisation et l'action, de chacun, sont au centre du changement et de la mise en place de sociétés inclusives. Des institutions démocratiques représentatives fortes et fonctionnant bien, sont indispensables à la défense de l'intérêt public. Nous avons besoin de formes plus participatives de démocratie, à tous les niveaux décisionnels et dans toutes les politiques qui influencent nos vies. Les structures participatives doivent garantir la prise en compte de la parole des personnes en situation de pauvreté. La transparence et la responsabilité dans l'élaboration des politiques sont les clés de la confiance de la population dans nos processus démocratiques.

5) La solidarité entre les luttes contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans le monde et en Europe

La dimension européenne de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale ne peut être dissociée des enjeux mondiaux liés à l'évolution démographique, à la migration, aux changements climatiques et au travail décent. Les causes structurelles de la pauvreté sont liées entre elles et plus de solidarité entre les différents niveaux de la lutte contre la pauvreté s'impose. L'UE doit devenir un acteur mondial dans la lutte pour la justice commerciale, l'annulation de la dette, l'éradication de la pauvreté et l'application de normes de travail décent pour tous et pour toutes.

**UNE ACTION POLITIQUE S'IMPOSE POUR CONSTRUIRE UNE UE
QUI AURA NOTRE CONFIANCE**

- Afin de placer les personnes et la planète avant le profit.
- Afin de remettre l'économie au service d'un développement social et durable.

- Afin de reconnaître la lutte contre la pauvreté, contre les inégalités, contre l'exclusion sociale et pour la défense des droits fondamentaux comme un défi prioritaire et une condition sine qua non de tout progrès aux niveaux européen et mondial.

NOUS DEMANDONS

1) Une nouvelle stratégie sociale et durable pour l'après 2010 qui exige des avancées concrètes dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités.

- Faire de l'application de la Charte européenne des Droits fondamentaux, de la réalisation des Objectifs de Développement du Millénaire et de la réduction de la pauvreté et des inégalités (dans l'UE et au niveau mondial) des conditions préalables à tout progrès après 2010.
- Fixer de nouveaux objectifs globaux privilégiant la cohésion sociale et la défense des droits fondamentaux, au sein d'une architecture équilibrée (économique, emploi, environnemental et social), qui consolide et renforce le rôle des stratégies européennes de protection sociale (pensions, soins de santé et soins de longue durée) et d'inclusion sociale.
- Développer des outils plus efficaces de mise en œuvre, y compris des cibles européennes et nationales en matière de pauvreté et d'exclusion, de sans-abrisme, etc, de nouveaux indicateurs multiples pour évaluer les progrès accomplis au-delà du PIB, et une utilisation effective des budgets européens, notamment des Fonds structurels, pour réaliser l'inclusion sociale.
- Prendre l'engagement d'éviter tout *dumping social* pour plus de compétitivité dans l'économie mondiale. Les droits du travail, les normes de protection sociales et les systèmes de taxation progressifs devraient être protégés et étendus.

2) Un Pacte social – en faveur des droits et de la solidarité - qui :

- S'attaquera aux causes de la pauvreté en réduisant les inégalités et en assurant une distribution plus juste des richesses.
- Transformera la protection sociale en tremplin : en garantissant un revenu adéquat, des mécanismes de sécurité sociale universels et l'accès à des services sociaux de qualité.
- Créera des passerelles vers l'inclusion : en faisant d'une approche intégrée de l'inclusion active une réalité.
- Garantira un accès pour tous à une formation continue et qualifiante tout au long de la vie.
- Harmonisera le droit du travail et les systèmes de protection sociale avec les nouvelles formes d'emploi qui visent l'intégration des personnes en difficulté dans le marché du travail.
- Créera de nouveaux emplois pour de nouveaux besoins : en investissant dans des emplois sociaux / verts de qualité et dans l'économie sociale.
- S'attaquera aux discriminations et promouvra la diversité.
- Promouvra la justice sociale et l'équité dans le monde.

3) La mise en place d'un partenariat dynamique pour le changement

- Mettre en œuvre une gouvernance participative et effective, qui associera les personnes en situation de pauvreté et les ONG, à tous les niveaux et toutes les étapes du cycle de l'élaboration de politiques, à travers un dialogue civil effectif.
- Garantir le soutien financier et autre des ONG en leur qualité d'agents d'autonomisation des personnes en situation de pauvreté, et de fournisseurs de services.

ASSEMBLEE GENERALE 2008 – DECLARATION FINALE

Garantir un héritage durable de 2010

Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Du 25 au 27 septembre 2008, EAPN organise sa dix-neuvième Assemblée générale à Albena, en Bulgarie. Lors de celle-ci, le réseau accueille en son sein un nouveau membre : EAPN Roumanie.

Il est essentiel de commencer au plus tôt la préparation de cette Année européenne si nous voulons qu'elle soit un succès. Rassemblés sous la bannière « **Garantir un héritage durable de 2010** », les délégués à l'Assemblée générale adoptent la **déclaration** suivante.

Le réseau européen de lutte contre la pauvreté (EAPN)

- à la lumière du **Paquet social** présenté par la Commission européenne le 2 juillet 2008 ;
- à la lumière de la mise en œuvre de **l'Agenda révisé de Lisbonne et de la stratégie d'inclusion de l'UE (MOC « sociale »)** ;
- à la lumière des récents **arrêts de la Court de Justice** des Communautés européennes en matière de droits des travailleurs détachés ;
- à la lumière du manque de progrès réalisé dans le développement d'un cadre européen efficace capable de garantir l'accès à des services abordables de qualité ;
- conscient que le **nombre de personnes vivant en situation de pauvreté dans l'UE** reste constant, quand il n'augmente pas dans certains pays ;
- conscient des **menaces qui pèsent de plus en plus sur des droits sociaux difficilement acquis** et de la précarité qui touche de plus en plus de citoyens et de résidents de l'UE ;
- conscient que **les retombées de l'actuelle crise financière** touchent de manière disproportionnée les populations en situation de pauvreté (en particulier en raison de l'augmentation des prix du logement, de l'énergie et des denrées alimentaires) ;
- conscient que nous arrivons **au terme du mandat quinquennal** des Institutions européennes.

déclare que :

- l'UE, un temps perçue comme le porteur d'un modèle social européen, court aujourd'hui le **risque d'être perçue comme le défendeur des libertés du marché, au détriment des droits sociaux** ;
- l'engagement pris en faveur de la croissance économique n'a jamais constitué une **garantie d'une réduction de la pauvreté et de plus grande cohésion sociale** ;
- malgré certaines déclarations politiques en faveur du renforcement de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, au cours de cette période, il s'est avéré, dans de nombreux états membres et à l'échelon de l'UE, **de plus en plus difficile d'obtenir un engagement politique sérieux et une attention réelle pour la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale** ;
- de plus en plus de personnes vivant en situation de pauvreté sont tenues responsables de leur propre pauvreté et sont reléguées dans des emplois de faible qualité et mal payés ;
- les **attaques de plus en plus nombreuses contre les droits humains**, principalement par rapport aux minorités ethniques (dont les Roms) et les migrants (dont les migrants sans

papier), et la tiédeur de la défense des législations européennes pour l'égalité et contre les discriminations devraient être sources de plus grandes préoccupations.

- Les gouvernements doivent jouer un rôle plus actif afin pour gérer les manquements du marché libre en régulant le système économique.

A la lumière de ces constats, les délégués soulignent leur espoir que **2010, Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, prendra une plus grande signification. Nous, représentants d'ONG travaillant avec et pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale partout dans l'Union européenne, demandons à l'UE et aux états membres de garantir un héritage durable pour l'Année 2010, **synonyme d'une vie décente pour tous et pour toutes**. Pour y parvenir, l'Année doit déboucher sur des messages crédibles, dont voici quelques exemples :

- **le progrès social est possible** ; toutes les politiques doivent contribuer à la lutte contre la pauvreté et à la réalisation de l'inclusion sociale ;
- **les stéréotypes liés aux « personnes en situation de pauvreté » doivent être brisés** ; le respect des droits humains, dont les droits sociaux et économiques, doit être défendu, comme base d'une société décente ;
- **plus de démocratie et une démocratie de meilleure qualité s'imposent**, avec une infrastructure pour une démocratie participative correctement financée ;
- il est possible de réaliser une **redistribution plus juste des richesses** et l'importance des richesses publiques doit être reconnue.
- la lutte contre la pauvreté en Europe et la lutte contre la pauvreté dans le monde **s'inscrivent dans un même mouvement**.

Exemples d'actions concrètes au niveau de l'UE pouvant accompagner ces messages :

- Doter l'UE d'un **Pacte pour le progrès social** dans le but d'attirer l'attention politique vers la nécessité de replacer la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté au sommet de l'ordre du jour de l'UE et au centre de la stratégie post-Lisbonne ;
- Appliquer dans son intégralité la Charte européenne des droits fondamentaux et lui donner un statut d'opposabilité ;
- Fixer des **cibles ambitieuses** à l'échelon de l'UE et des états membres afin d'éradiquer la pauvreté et l'exclusion sociale d'ici 2020 dans l'UE, l'évaluation se faisant via **un tableau de bord annuel** d'une grande visibilité ;
- Définir un **indicateur de progrès social** qui irait au-delà d'une évaluation basée sur le Produit intérieur brut (PIB) et prendrait mieux en compte la qualité de vie des citoyens ;
- Veiller à ce que tous les états membres progressent afin que leurs **mécanismes de revenu minimum arrivent à un niveau suffisant pour une vie dans la dignité**. Dans un premier temps, l'objectif serait de veiller à ce que les mécanismes se situent pour le moins au niveau du risque de pauvreté, avec un engagement de réaliser des niveaux d'adéquation correcte via un mécanisme participatif ;
- Veiller à l'application des **législations européennes existantes en matière de lutte contre les discriminations** et proposer une amélioration de la législation dans le but de renforcer le cadre européen de l'égalité et de la lutte contre les discriminations ;
- Mettre en place au niveau européen une instance indépendant ayant capacité de vérifier l'application des droits de l'homme dans les centres de rétention de l'UE ;
- Définir des lignes directrices, des principes et des balises de **bonne gouvernance pour les politiques d'inclusion sociale** qui garantissent la participation des personnes en situation de pauvreté ;

- Mettre en place un nouveau **programme communautaire de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale** capable de soutenir la stratégie inclusion de l'UE, tout en garantissant que les fonds structurels de l'UE contribuent à la réalisation des objectifs de pauvreté et d'inclusion sociale.
- Développer une taxe européenne sur les transactions financières dans le cadre de la réforme du budget de l'UE.

Les délégués de l'Assemblée générale affirment leur **engagement à travailler en solidarité avec d'autres acteurs**, pour identifier ce que pourrait être **l'héritage de 2010 aux échelons local, régional et national**, et contribuer à la réalisation d'un **héritage au niveau européen qui serait conforme à la présente déclaration**.

ASSEMBLEE GENERALE EAPN 2007 – DECLARATION FINALE

La lutte contre la pauvreté au sein de l'UE – quel avenir pour cette quinquagénaire?

Du 8 au 10 novembre 2007, EAPN a tenu sa huitième Assemblée Générale à Budapest, en Hongrie. Il s'agit de la première Assemblée Générale d'EAPN dans un des états membres qui a adhéré à l'UE lors de l'élargissement historique de 2004.

L'Assemblée Générale a marqué la contribution d'EAPN aux célébrations anniversaire des 50 ans de l'UE et son thème central était: **“La lutte contre la pauvreté au sein de l'UE: Quel avenir pour cette quinquagénaire?”** Lors de cette Assemblée Générale, le réseau a accueilli dans ses rangs **EAPN Pologne et le réseau de lutte contre la pauvreté slovaque**. A la fin de l'Assemblée Générale, les délégués ont adopté la présente **déclaration**.

- Au cours de cette 50ème année d'existence de l'UE, les délégués à l'Assemblée Générale ont du constater que malgré l'objectif proclamé de s'attaquer de façon décisive à la pauvreté pour 2010, le fossé entre riches et pauvres s'agrandit, les inégalités et la discrimination persistent et la pauvreté se maintient à un niveau inacceptable.
- Les États membres sont de plus en plus dépendants les uns des autres et ils évoluent dans une mondialisation des systèmes économiques et de gouvernance qui sont tels que **les questions sociales ne peuvent plus être résolues uniquement au niveau national** mais requièrent une coopération entre gouvernements.
- Les politiques sociales et de l'emploi ne suffisent pas à elles seules, à inverser la tendance actuelle qui crée de la pauvreté et de l'exclusion sociale ; des changements structurels majeurs sont dès lors nécessaires si l'on souhaite que **toutes les politiques s'orientent vers la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**.
- Les dirigeants politiques de l'UE et des États membres n'ont pas réussi à **réaliser** des progrès sociaux et la consolidation de la cohésion sociale.

Néanmoins les délégués reconnaissent que dans le domaine social, il ne fait aucun doute que des avancées ont été engrangées, notamment :

1) Au niveau des principes

- L'engagement par rapport aux droits humains et sociaux tel qu'il se reflète dans les objectifs de l'UE, la Charte des Droits Fondamentaux et les références à la Charte Sociale Européenne.

2) Au niveau des processus et de la législation

- Le développement d'un dialogue social européen.
- Le développement d'un dialogue civil et une aide à la participation des réseaux défendant les intérêts des personnes en situation de pauvreté, d'exclusion et d'inégalité, supports, pour la participation directe des personnes en situation de pauvreté, y compris les Rencontres européennes annuelles des personnes en situation de pauvreté.
- La nécessité de réaliser des études d'impact social pour les propositions politiques majeures.

- La possibilité de s'accorder sur des conditions minimales communes dans le domaine de la politique sociale.
- La législation en matière de santé et de sécurité sur le lieu de travail.

3) Au niveau de la prise en compte de la pauvreté et de l'égalité sur l'agenda

- La prise en compte de la pauvreté par le biais de l'agenda de Lisbonne et de la Méthode Ouverte de Coordination appliquée à la Protection Sociale et à l'Inclusion Sociale.
- La législation sur l'égalité entre les hommes et les femmes et sur la non-discrimination qui protège contre les discriminations fondées sur le sexe, la race ou l'origine ethnique, la religion ou la croyance, le handicap, l'âge ou l'orientation sexuelle.

4) Au niveau de la solidarité

- Le rôle positif joué par les fonds structurels et surtout par le Fonds Social Européen ainsi que d'autres programmes et financements européens qui promeuvent l'inclusion sociale.

Pour avancer et construire un projet de société ambitieux pour l'UE, un projet capable d'offrir **une vie décente à tout un chacun**, nous, représentants du monde associatif, oeuvrant avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale de toute l'UE, exigeons que l'EU et les Etats membres accélèrent leurs efforts pour l'éradication de la pauvreté et :

- S'engagent pour **une année européenne de lutte contre la pauvreté 2010** ambitieuse qui génère des acquis durables au niveau européen, national régional et local.
- Assurent une réelle **prise en compte de la dimension sociale dans toutes les politiques européennes** et garantissent que "la clause sociale horizontale" du nouveau traité de réforme européen forme la base **'d'un Pacte européen pour le Progrès Social'** qui aurait le même niveau d'ambition que le 'Pacte de Stabilité et de Croissance'.
- S'engagent par rapport à **un modèle de développement durable et social** qui soit cohérent avec l'approche basée sur les droits sociaux et qui poursuive comme objectif principal la réalisation de la cohésion sociale. Les lignes directrices économiques qui sous-tendraient un tel modèle devraient avoir pour ambition une redistribution des richesses fondée sur la justice sociale.
- Garantissent **la nature globale et ambitieuse de la Méthode Ouverte de Coordination (MOC)** appliquée à la Protection Sociale et à l'Inclusion Sociale en s'assurant que les orientations futures et les exigences des Plans d'action nationaux pour l'inclusion aient une réelle incidence sur les processus décisionnels locaux, régionaux, nationaux et européens ainsi que sur leur réalisation, et ce afin d'exercer un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté. Les orientations révisées devraient également s'atteler à l'émergence d'une connaissance plus approfondie des évolutions en matière de richesse. Il conviendrait de mettre au point un nouveau programme pauvreté européen qui compléterait la MOC.
- S'engagent à mettre au point des outils forts, au niveau européen, permettant d'atteindre des **normes sociales de haut niveau** dans tous les états membres. De tels outils devraient garantir l'accès pour tous à des niveaux décents de revenus ainsi qu'à des services d'intérêt général de bonne qualité. La démarche de «l'Inclusion active» devrait être orientée pour progresser en ce sens.

- S'accordent sur des stratégies qui visent à créer **des emplois de qualité** accessibles aux personnes les plus éloignées du marché de l'emploi et qui s'attaquent à la réalité de la pauvreté laborieuse. L'objectif de création d'emplois de qualité ne peut faire l'impasse sur la question des rémunérations justes, de l'équilibre entre la vie familiale et professionnelle, des conditions de travail décentes ; la sécurité et la durabilité doivent être remises en tête des priorités. Il conviendrait de promouvoir tout spécialement l'économie sociale en tant qu'outil pour la réalisation d'un marché du travail inclusif.
- S'engagent à consolider **la législation et les politiques européennes en matière d'égalité et de non-discrimination** tout en garantissant les ajustements institutionnels nécessaires au renforcement de cette législation.
- Garantissent aux **fonds structurels leur juste place dans la lutte contre l'exclusion** et assurent une meilleure cohérence entre les fonds structurels, la MOC inclusion sociale l'emploi et l'ensemble de la stratégie de Lisbonne.
- Développent et mettent en œuvre une culture, des principes et des méthodes permettant de mettre en place une de **démocratie participative effective**. Une attention particulière devra être portée sur la participation des personnes en situation de pauvreté, victimes d'exclusion, de discrimination et d'inégalités.
- Renforcer le rôle de l'UE **dans la lutte contre la pauvreté dans un contexte de mondialisation**.

Les délégués à l'Assemblée Générale ont exprimé **leur engagement à contribuer au développement et au suivi de cet agenda**.

ASSEMBLEE GENERALE 2006 D'EAPN – DECLARATION FINALE

L'UE que nous voulons

La dix-septième Assemblée générale d'EAPN s'est tenue à Tolède (Espagne), du 5 au 7 octobre 2006, sous le titre « L'UE que nous voulons ». Les membres d'EAPN tenaient par ce titre à exprimer combien une refonte totale de la politique économique et sociale européenne leur paraît nécessaire si l'UE veut atteindre son objectif avoué « d'avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté d'ici 2010 ».

À l'occasion de cette Assemblée générale, plusieurs nouvelles organisations ont adhéré au réseau EAPN : le **réseau lithuanien de lutte contre la pauvreté**, le **Réseau européen contre le racisme (ENAR)**, **European Foundation for Street Children** et **SMES Europa**.

Nous, représentants d'associations qui travaillons avec les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale partout dans l'Union, demandons aux dirigeants de l'UE de veiller à ce que les progrès accomplis dans l'intégration économique des marchés s'accompagnent d'une garantie pour tous de l'accès aux normes sociales les plus élevées et aux droits fondamentaux. Malgré les aspirations exprimées à Lisbonne et en d'autres occasions, l'UE est encore loin d'avoir concrétisé sa vision d'une Europe sociale. Les délégués constatent :

1. Que d'après les chiffres de l'Union, plus de **72 millions de personnes sont en situation de pauvreté** (ou de risque de pauvreté) dans les États membres de l'UE. Outre les risques qu'elle fait courir aux personnes directement concernées (mauvais état de santé, absence ou inadéquation du logement, manque d'accès à l'éducation, emploi précaire et souvent dangereux, limitation des possibilités de loisirs ou de vacances, etc.), cette réalité constitue également une menace pour la cohésion de la société européenne. Malgré la gravité de cette menace, la stratégie proposée par les Chefs d'État ou de gouvernement afin d'y remédier et « d'avoir un impact décisif sur la pauvreté d'ici 2010 » trouve peu d'écho dans les hautes sphères politiques. **Nous exigeons que les chefs d'État ou de gouvernement fassent la promotion de la cohésion sociale et de l'éradication de la pauvreté.** Nous voulons que le combat contre la pauvreté soit un axe central pour l'année européenne de l'égalité des chances en 2007.
2. Rien que cette année, plus de **3000 personnes sont mortes en essayant d'atteindre le territoire de l'UE**. Les adultes ou les enfants qui ont survécu et ont atteint le territoire de l'UE, sont confrontés à la détention, à des aides inappropriées et un stress élevé tant mental que physique. Nous voulons vivre dans une Union européenne où les États membres coopèrent et veillent à ce que leurs **politiques d'asile et d'immigration respectent scrupuleusement les droits fondamentaux**. Nous nous inquiétons vivement de « l'externalisation » croissante des politiques d'immigration, préjudiciable au droit d'asile et à la protection humanitaire. Les États membres doivent prendre la pleine mesure de leurs obligations au titre de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés et s'assurer que les immigrants renvoyés n'encourent aucune menace – exécution, torture ou autre – dans le pays de « réadmission ». Alors même que cette « immigration illégale » suscite des propos inquiets, les économies européennes sont **de plus en plus en demande de main d'œuvre**. Les politiques adoptées par l'UE et ses États membres à cet égard doivent créer les conditions d'une authentique insertion des travailleurs immigrés, se confronter à la réalité des 6 à 8 millions d'immigrés sans papiers

qui vivent déjà en Europe et veiller à ce que tous les travailleurs immigrés aient des « **conditions d'emploi décentes** ». L'UE doit en outre engager une **plus vaste réflexion sur les causes de l'immigration**, notamment autour du fait que les pays nantis n'ont pas tenu leur promesse d'allouer 0,7% de leur PIB à l'aide au développement ni mis en œuvre les mesures adéquates pour stopper le trafic d'êtres humains, en particulier les femmes exploitées sexuellement et l'échec d'une mondialisation socialement responsable.

3. EAPN se félicite que l'UE ait engagé un débat autour de ce qu'il est dorénavant convenu d'appeler la « **flexisécurité** », mais s'inquiète de la prépondérance accordée à la partie « flexibilité » et de ce que l'échec de ces politiques vis-à-vis des personnes les plus éloignées du marché du travail n'ait pas été suffisamment reconnu. Force est de constater que, malgré le changement de discours, les visées politiques restent largement conditionnées par les besoins des employeurs et par l'idée qu'un assouplissement de la législation du travail s'impose, le tout accompagné de politiques « d'activation » ou censées « rendre le travail avantageux », qui visent surtout à mettre la pression sur les chômeurs pour qu'ils acceptent des emplois mal rémunérés, précaires, souvent dangereux pour leur santé et sans possibilité de formation complémentaire ou d'épanouissement personnel. Nous voudrions que des engagements soient pris en faveur d'un développement équilibré du concept de « flexisécurité », ce qui suppose des systèmes de protection sociale suffisamment étoffés pour soutenir la partie « sécurité » du modèle. Nous voudrions vivre dans une UE où le fait d'avoir **un haut niveau de protection sociale est perçu comme une valeur en soi** et pas seulement comme un outil d'insertion sur le marché du travail. Nous voudrions vivre dans une UE où des **programmes d'activation bien pensés, ne faisant pas appel à la coercition**, aident les gens à passer de l'aide sociale à un travail décent qui répond à leurs véritables aspirations et à la nécessité de les sortir de la misère.
4. La **déréglementation des services d'intérêt général** a tendance à se poursuivre dans l'UE, en faisant peu de cas des conséquences sociales. Dans les États membres où les marchés du gaz et de l'électricité ont été « libéralisés », les personnes en situation de pauvreté et les personnes à faibles revenus sont en proie à de sérieuses difficultés. Il n'empêche que le mouvement se poursuit et risque de s'étendre à des domaines aussi divers que l'eau, la santé et les services sociaux. Nous voulons vivre dans une UE où la **protection, la réglementation et la distribution des biens et des services « de base », essentiels à une vie décente**, ne sont pas soumis à la « liberté des marchés », mais **considérés et respectés comme des « droits sociaux » et des éléments importants de notre patrimoine culturel** et du modèle social européen.
5. Les **rencontres annuelles des personnes en situation de pauvreté**, organisées par les différents États membres sont nécessaires, mais ne suffisent pas. Elles doivent être confortées par des modes de travail qui incluent la participation et ce à tous les niveaux de décision, notamment lors de la préparation, de la mise en œuvre et de l'évaluation des plans nationaux d'action pour l'inclusion.

2010 sera l'**Année européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale**, ainsi que le vingtième anniversaire de la création d'EAPN. Les délégués à l'AG demandent à tous les responsables de la programmation de cette année de veiller à ce qu'elle se construise en prenant pleinement en compte les apports méthodologiques tirés de l'expérience des MOC et une évaluation globale de l'impact de la stratégie de Lisbonne sur la lutte contre la pauvreté. Gageons que cette année contribuera à **faire entendre la voix des personnes en**

situation de pauvreté au niveau de l'UE et qu'elle marquera un changement de cap vers « l'UE que nous voulons ». Une UE qui, d'après l'article 3 du projet de Traité constitutionnel « combat l'exclusion sociale et les discriminations, et promeut la justice et la protection sociales, l'égalité entre les femmes et les hommes, la solidarité entre les générations et la protection des droits de l'enfant. » **Les délégués de l'Assemblée générale expriment leur engagement pour contribuer au développement de cette Europe sociale.**

ASSEMBLEE GENERALE D'EAPN 2005 – DECLARATION FINALE

Mettre en œuvre l'Agenda pour l'inclusion sociale Des promesses à la réalité

Du 24 au 26 novembre 2005, EAPN a tenu sa seizième Assemblée générale à Liverpool, en Angleterre. Cette Assemblée générale a accueilli deux nouveaux membres d'EAPN: le réseau norvégien et le réseau chypriote. Le thème de l'Assemblée générale cette année était: «Mettre en œuvre l'Agenda pour l'inclusion sociale». En clôture de l'Assemblée générale, les délégués d'EAPN ont adopté la déclaration suivante :

Les délégués à l'Assemblée générale d'EAPN se préoccupent grandement de l'augmentation des inégalités, de la discrimination et de l'exclusion ressenties par les communautés marginalisées, dans de nombreux États membres de l'Union européenne. Nous ne pouvons ignorer ces évolutions qui sont le résultat de l'absence d'investissements dans les politiques sociales et les programmes sociaux. La réponse à ces évolutions doit passer par un accent plus fort mis sur la stratégie "inclusion sociale" de l'Union européenne, en augmentant son efficacité et en visant plus de cohésion sociale.

Ces évolutions alarmantes sont aussi reflétées dans les priorités politiques définies au niveau de l'UE. A cet égard, les délégués à l'Assemblée générale ont exprimé leurs préoccupations quant aux éléments suivants :

- Le fait que l'inclusion et la cohésion sociale ne soient pas davantage au cœur des Programmes nationaux de réforme, qui sont une composante centrale de la Stratégie révisée de Lisbonne. Cet état de fait résulte directement de la décision prise par les dirigeants européens de centrer la Stratégie révisée de Lisbonne sur l'emploi et la croissance.
- La proposition d'affaiblir les objectifs exhaustifs et communs pour la Stratégie européenne sur l'inclusion sociale, tels qu'adoptés au Conseil de Nice en 2000 par les Chefs d'Etat et de Gouvernement. Cette proposition menace de réduire l'engagement politique à l'égard des Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale. Nous n'acceptons pas cette réduction de l'importance stratégique de ces Plans et cet affaiblissement de leur capacité à piloter les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- L'incapacité de mettre la dimension de l'inclusion sociale au cœur des négociations en cours sur le nouveau cadre législatif sur les Fonds structurels et l'incapacité de reconnaître le rôle des ONG en tant que partenaires à part entière dans la gestion et la mise en œuvre des Fonds structurels.

Les priorités politiques au niveau de l'UE et à l'échelon national doivent être revues à la lumière de cette réalité. Forte de cette affirmation, l'Assemblée générale a appelé tous les acteurs concernés et, plus précisément, les dirigeants européens et nationaux, à :

1. Affirmer la vision d'une Europe sociale où tous les citoyens et résidents ont un accès effectif à l'ensemble des droits fondamentaux, y compris les droits économiques, sociaux et culturels. Le débat sur l'avenir du Modèle social européen doit viser à alimenter cette vision et à associer les citoyens et les résidents dans le but de rapprocher le projet de l'UE des populations.

2. Assurer qu'un accent fort soit placé sur l'inclusion sociale et la cohésion sociale dans les Programmes de réforme nationaux, qui constituent un élément central de la Stratégie révisée de Lisbonne.
3. Renforcer leur engagement en faveur de la stratégie « Inclusion sociale » de l'UE et des Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale. Cela impliquera une amélioration de la coordination politique tant au niveau de l'UE qu'à l'échelon national, une participation accrue des différents Parlements nationaux et des niveaux de décision locaux, incluant plus de coopération avec les ONG de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Cela exigera également un suivi plus attentif des décisions économiques et financières à la lumière de leur impact sur la cohésion sociale. Ces Plans d'action nationaux doivent être soutenus par un investissement financier approprié afin de garantir l'efficacité et ils devraient rester un instrument central pour orienter les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
4. Assurer que les objectifs communs adoptés à Nice par les Chefs d'État et de Gouvernement dans le domaine de l'inclusion sociale restent au cœur de la proposition de la Commission visant à rationaliser la méthode ouverte de coordination appliquée à la protection sociale et l'inclusion sociale.
5. Assurer une complémentarité entre les politiques anti-discrimination et les politiques européenne de promotion de l'inclusion sociale et, en particulier, assurer que les Plans d'action nationaux sur l'inclusion sociale répondent de manière appropriée aux besoins des individus et des communautés confrontés à la discrimination, et plus précisément au racisme.
6. Reconnaître les causes historiques de l'immigration vers l'UE et répondre à la réalité des migrants vivant déjà sur le territoire de l'UE. Cela doit se faire, en premier lieu, par la mise en place de politiques globales et cohérentes d'intégration aux niveaux des États membres et de l'UE dans le but d'accroître la participation économique, civile et politique des migrants. L'UE ne peut pas fermer ses frontières à la migration économique. Dans le même temps, elle doit réaliser les engagements internationaux qui visent déjà à soutenir et à investir dans les politiques et mesures de développement dont le but est de réduire les inégalités économiques et sociales générées par la mondialisation.
7. Assurer que la priorité politique actuelle sur l'emploi entraîne l'émergence d'un marché du travail inclusif qui donne accès à des emplois de qualité pour tous ceux qui sont capables de travailler tout en réduisant de manière significative le nombre de travailleurs pauvres. Les politiques de l'emploi devraient garantir une égalité des chances et des salaires entre les hommes et les femmes, fournir une aide appropriée aux responsabilités de garde, et soutenir la réconciliation des vies professionnelle, familiale et civique. L'importance de l'économie sociale devrait se refléter dans les politiques d'emploi.
8. Reconnaître les ONG comme partenaires à part entière dans la gestion et la mise en œuvre des Fonds structurels, ce qui est essentiel pour libérer l'énorme potentiel des Fonds structurels en ce qui concerne la promotion de l'inclusion sociale et de la cohésion sociale au sein de l'UE. L'accès des ONG de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale aux Fonds structurels permet d'utiliser ces fonds pour apporter une réponse mieux adaptée aux besoins des personnes et des communautés défavorisées et pour élaborer et mettre en œuvre des programmes et des actions avec les personnes et communautés concernées. La participation directe des personnes et communautés concernées s'impose si nous voulons que les Fonds répondent à leurs besoins et leur offrent les possibilités appropriées. L'accès des ONG aux Fonds structurels ne devrait pas être

entravé par des processus bureaucratiques ou par des exigences des autorités nationales qui ne pourraient être rencontrées par des ONG locales. Cela s'applique, plus particulièrement, au cours de la présente période, aux nouveaux États membres.

9. Renforcer les approches en matière de participation démocratique et de dialogue civil et, en particulier, assurer que ceux qui vivent en situation de pauvreté, d'exclusion et d'inégalité et les organisations auxquelles ils participent, aient la capacité nécessaire pour s'organiser, les cadres participatifs et un soutien financier adéquats pour garantir la participation. Les Rencontres européennes des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et le suivi de ces rencontres dans de nombreux États membres constituent un exemple positif à poursuivre.
10. Garantir à tous les droits à des services sociaux de qualité, comme aux services de santé et d'emploi, et aux réseaux publics, comme le combustible et l'eau, et garantir un contrôle approprié et la réglementation de ces services par les autorités publiques appropriées.

Le scandale permanent d'une pauvreté largement répandue dans une société aussi riche que l'UE est intolérable. Le prochain cycle des Plans d'action nationaux pour l'Inclusion doit rapprocher de manière significative l'Europe de l'objectif adopté au niveau de l'UE, visant à « avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté à l'horizon de 2010 ». Comme l'ont dit les participants de la quatrième Rencontre européenne des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, « les pauvres ne peuvent pas attendre ».

ASSEMBLEE GENERALE D'EAPN 2004 – DECLARATION FINALE

L'UE que nous voulons - Renforcer le modèle social européen

Du 18 au 20 novembre 2004, EAPN a tenu sa quinzième Assemblée générale à Groningen, aux Pays-Bas. Cette année, le thème central était « L'UE que nous voulons – Combattre la pauvreté et l'exclusion sociale dans une UE élargie ». Dans cette perspective, EAPN a poursuivi son propre processus d'élargissement en intégrant de nouveaux réseaux. En clôture de l'Assemblée générale, les délégués d'EAPN ont adopté la déclaration suivante.

L'élargissement de l'UE crée de nouvelles opportunités, dans un contexte qui pose de nombreux défis pour le développement futur de l'UE. Le danger inhérent à cet élargissement réside dans le fait que la plus grande diversité des modèles sociaux pourrait servir d'excuse pour mettre en cause l'Europe sociale, en considérant principalement l'élargissement comme un projet d'ordre économique lié au marché intérieur. Une telle approche serait dévastatrice car elle diminuerait la capacité de l'UE à contribuer à la promotion et au développement d'un modèle social européen, fondé sur des niveaux élevés de protection sociale, d'emplois de qualité et sur la solidarité. Une telle approche entraînerait inévitablement une concurrence entre États membres, ce qui augmenterait la pression sur les systèmes de protection sociale et, par conséquent, sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale, ou risquant d'y être confrontées.

Au travers de ses membres et de son travail de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale sur le terrain, EAPN perçoit une augmentation des inégalités en termes de revenu, d'accès aux droits et d'accès aux biens et services. EAPN est également préoccupé par le niveau grandissant d'atteinte aux droits, du racisme et de la xénophobie. Dans le même temps, on constate l'émergence d'un nombre grandissant de personnes « super nanties » dans nos sociétés européennes. Ces évolutions réduisent la cohésion de nos sociétés et mettent en péril la notion même de modèle social européen. Si aucune mesure n'est prise, cela entraînera inévitablement l'accroissement des tensions entre les divers secteurs de la société européenne.

EAPN pense que de telles évolutions ne sont pas inéluctables. Elles reflètent l'incapacité de nos systèmes politiques à assurer la primauté des valeurs humaines sur les valeurs du marché. Dans le contexte de la globalisation, ils reflètent aussi leur incapacité à définir un système de régulation aux niveaux local, national, européen et mondial capable de restaurer la capacité de toutes les sociétés à déterminer leur avenir d'une manière démocratique, participative et durable. Afin de renverser cette tendance et de développer l'UE que nous voulons, EAPN demande aux décideurs politiques en Europe de :

1. Promouvoir une Union européenne fondée sur l'accès effectif de tous aux droits fondamentaux dans le cadre d'un modèle de développement durable basé sur la solidarité sociale; un modèle qui garantit un équilibre entre les objectifs sociaux, environnementaux, d'emploi et économiques, et qui cherche à ce que cet équilibre soit reflété dans les arrangements institutionnels, dans les priorités politiques adoptées lors du Sommet annuel de printemps, et dans le cadre des Fonds structurels, tels que prévus dans le Traité constitutionnel.

2. Réaffirmer le rôle de la politique fiscale, pour viser la réduction des disparités importantes créées par le marché et le financement de biens et services collectifs de haute qualité (dont l'enseignement, la santé, le logement, etc.).
3. Réhabiliter le rôle des dépenses publiques qui devraient être considérées comme un investissement et non comme une charge à réduire au strict minimum, pour autant que ces dépenses soient fondées sur les principes de développement durable.
4. Assurer que l'approche en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale prenne en compte la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale. La pauvreté est une violation des droits fondamentaux, elle n'est pas qu'une question monétaire. Elle a trait à des enjeux tels que l'accès à un logement décent, à des soins de santé de qualité, à des services de prise en charge pour enfants ou personnes âgées, à des opportunités d'emplois, d'apprentissage tout au long de la vie ou à la culture... Cette approche doit donc apporter une réponse adéquate aux réalités exprimées par les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.
5. S'assurer que les systèmes de protection sociale, y compris les systèmes de revenu minimum individuel, soient mis en œuvre et adaptés dans tous les Etats membres afin que toute personne puisse disposer d'un revenu qui lui permette de vivre dans la dignité. Il faut, au niveau européen, parvenir à l'adoption de normes minimales dans les domaines de la protection sociale et de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. De plus, le vieillissement de la population ne devrait pas systématiquement être utilisé comme prétexte pour revoir à la baisse la protection sociale.
6. S'assurer que l'Union européenne s'attaque à la discrimination et aux inégalités entre les femmes et les hommes qui sont des facteurs entraînant l'exclusion.
7. Développer une politique de l'UE cohérente en matière d'immigration fondée sur le respect des individus et de leurs droits fondamentaux, ouverte aux immigrants fuyant la pauvreté et aux demandeurs d'asile, non discriminatoire et qui prenne en compte la réalité vécue par les personnes sans papiers déjà présentes sur le territoire de l'Union européenne.
8. Défendre l'existence de services d'intérêt général de qualité qui permettent à tous d'accéder aux droits fondamentaux et pour lesquels une légitimité spécifique doit être définie.
9. Développer et diffuser les résultats de recherches régulières et systématiques sur la répartition du revenu et de la richesse au sein de l'UE et des Etats membres, ainsi que des recherches portant sur l'accès aux droits fondamentaux.
10. Renforcer les approches de démocratie participative et, en particulier, assurer que les personnes en situation de pauvreté, d'exclusion et subissant des inégalités, bénéficient de la capacité organisationnelle, des cadres participatifs et d'un soutien financier, nécessaires afin que leur voix soit entendue dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques concernées.

ASSEMBLEE GENERALE D'EAPN 2003 – DECLARATION FINALE

Les actions locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Du 20 au 22 novembre 2003, EAPN a tenu sa 14^{ème} Assemblée Générale à Lille, France. Cette année, le thème retenu était celui des actions locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion. L'Assemblée générale a accueilli le réseau bulgare, premier membre issu d'un des pays de l'accession. Au terme de leur réunion, les délégués ont adopté la déclaration suivante :

Dans son évaluation de la deuxième série des Plans d'action nationaux pour l'inclusion (2003-2005), EAPN a souligné que la stratégie européenne pour l'inclusion, dont les plans d'action nationaux sont un élément essentiel, constitue, après seulement trois ans d'existence, un instrument très important de mobilisation, d'information et d'échange d'expériences concernant la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale au sein des États membres de l'Union européenne. EAPN a cependant mis aussi en évidence que la mise en œuvre de cette stratégie n'est pas assez ambitieuse, qu'elle est encore très loin de disposer des méthodes et des ressources nécessaires pour avoir un « impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion à l'horizon 2010 » comme promis par les chefs d'État et de gouvernement lors du Conseil de Lisbonne en 2000. Le Rapport conjoint sur l'inclusion devra souligner cela, sauf à faire défaut à plus de 60 millions de femmes, d'hommes et d'enfants qui, dans l'Union européenne, sont confrontés quotidiennement à la dure réalité de la pauvreté et de l'exclusion.

L'évaluation par EAPN de ces plans a aussi souligné, dans certains États membres, une amélioration de la participation et de l'implication des niveaux locaux et régionaux dans la préparation de cette seconde série de plans. Le défaut d'implication constituait l'une des raisons de la faiblesse de l'impact de nombreux Plans de la première série. Bien que ce processus n'en soit qu'à son commencement et bien qu'il reste trop « descendant », EAPN considère cette implication du niveau local comme un progrès, bien que cela ne soit pas suffisant. EAPN est désireux de travailler avec d'autres acteurs concernés pour assurer que la dimension locale et régionale soit approfondie dans la période à venir.

EAPN en appelle à un meilleur équilibre entre les dimensions inclusion sociale, emploi et économique des politiques et des pratiques de l'Union européenne. Ceci est crucial pour le futur de la cohésion sociale dans une Europe élargie. Les politiques régionales, nationales, européennes et internationales doivent répondre à ce défi et créer les conditions de l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Cela est essentiel si l'on veut que les actions locales réussissent à combattre la pauvreté et l'exclusion :

1) Les gouvernements et les autorités publiques doivent assurer :

- Que la conférence intergouvernementale préserve les progrès atteints dans le projet de Constitution issu des travaux de la Convention et fasse en sorte que les clauses horizontales dans la troisième partie du projet de Constitution soient amendées de manière à inclure la « lutte contre l'exclusion sociale ».
- Les politiques menées par les gouvernements nationaux doivent garantir l'existence de systèmes de protection sociale forts, concrétisant des droits économiques, sociaux et culturels pour tous, et assurant l'accès de tous à des services sociaux de qualité, ainsi

qu'à un revenu décent. La décentralisation des pouvoirs doit permettre une extension et non un affaiblissement des systèmes de protection sociale.

- L'inclusion sociale doit être intégrée dans toutes les politiques aux niveaux local, national et européen, de sorte à prendre en compte de manière effective la nature multidimensionnelle de la pauvreté et de l'exclusion sociale, notamment lors de la préparation et la mise en œuvre des Plans nationaux d'action pour l'emploi.
- Le renforcement des capacités est nécessaire pour assurer que la mobilisation de tous les acteurs concernés, y compris les ONG, soit pratiquée à tous les niveaux dans le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Les responsables politiques doivent garantir la collecte de ressources adéquates afin d'éviter les menaces pesant sur les systèmes de protection sociale, et de permettre l'amélioration des systèmes dont le niveau est inférieur à celui des meilleures pratiques des Etats membres de l'UE.

2) La participation doit être reconnue comme un droit :

- Des processus planifiés de participation sont nécessaires, un droit à la participation doit être établi.
- Le rôle des ONG doit être reconnu, notamment pour ce qui relève de la prestation de services, de l'innovation et du rôle de porte-parole dans le processus décisionnel, comme pour ce qui est du renforcement de la société civile, de la création d'une identité sociale et de la mobilisation des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale vers la participation. Un statut consultatif clair est nécessaire.
- Des principes, des cadres et des financements clairs doivent être mis en place pour permettre aux ONG de jouer ces rôles, d'une manière qui ne mette pas en cause l'intégrité du service public en encourageant la privatisation.
- Les actions locales de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent bénéficier de meilleurs financements.
- De meilleures structures sont nécessaires afin de permettre aux personnes en situation de pauvreté et à leurs organisations de jouer un rôle central dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des actions de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
- Ces processus de participation doivent eux-mêmes être facteur d'inclusion et offrir d'égales opportunités afin que la voix des plus vulnérables soit entendue.

3) Les instruments et les ressources du partage d'expérience doivent être développés :

- Une meilleure prise de conscience de la diversité des expériences et des causes de la pauvreté et de l'exclusion est nécessaire. Les caractéristiques spécifiques auxquelles sont confrontées les personnes vivant en zone rurale (et notamment les enjeux de la pêche et de l'agriculture) nécessitent des réponses adaptées. Les problèmes propres aux zones urbaines ainsi qu'aux quartiers ayant des besoins propres appellent aussi la mise en œuvre de réponses particulières pour aborder cette réalité. Les nouveaux défis susceptibles d'émerger dans le contexte de l'élargissement vont aussi demander des réponses spécifiques.
- Les instruments et les ressources permettant aux acteurs au niveau local de partager leurs expériences positives dans la lutte locale contre la pauvreté et l'exclusion sociale doivent être améliorés. La révision par les pairs, élément de la stratégie européenne pour l'inclusion, doit donner la possibilité d'atteindre cet objectif.

- Des indicateurs et des objectifs ciblés qualitatifs doivent nécessairement compléter les indicateurs et les objectifs ciblés quantitatifs, afin d'assurer la prise en compte de tous les aspects de la pauvreté et de l'exclusion sociale. Les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale à travers leurs organisations doivent être impliquées dans la définition et l'évaluation de ces objectifs ciblés et de ces indicateurs. De ce point de vue, EAPN doit jouer un rôle particulier. Les gouvernements nationaux doivent mettre en place des structures claires, assorties de ressources, afin de développer cette approche des objectifs ciblés et des indicateurs.

4) La discrimination doit être abordée en tant que facteur de pauvreté et d'exclusion sociale :

- Il est nécessaire de mieux prendre conscience de la spécificité de la pauvreté et de l'exclusion sociale vécues par les femmes, qui restent encore dans une large mesure exclues du processus décisionnel, courent un plus grand risque de pauvreté monétaire, et assurent la plus grande part du travail non rémunéré, l'essentiel concernant les activités de garde de personnes dépendantes.
- De même, la connaissance des aspects spécifiques de la pauvreté et de l'exclusion sociale vécue par les minorités ethniques, les demandeurs d'asile, les ressortissants de pays tiers et les réfugiés doit être améliorée. Ces groupes rencontrent souvent des difficultés pour accéder aux services de base, sont sans emploi ou bien occupent des emplois mal rémunérés et précaires.
- L'attitude de l'Union européenne concernant l'immigration est sécuritaire et policière. L'immigration est perçue comme un problème. Au contraire, la politique européenne doit mettre l'individu au centre de la société et gérer positivement les flux migratoires. Les êtres humains doivent être considérés comme une source de richesse. Les droits fondamentaux doivent être respectés par la politique d'immigration (réfugiés, travailleurs). Les politiques d'immigration doivent être intégrées dans l'ensemble des politiques économique, éducative, culturelle.
- La discrimination positive doit être financée afin de contrecarrer l'héritage de la discrimination.

5) Les Fonds structurels européens :

- L'analyse de l'impact des politiques sur la pauvreté (poverty proofing), ainsi que la collecte de données relatives à l'impact des Fonds structurels consacrés à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion doivent constituer une priorité de la révision à mi-parcours des Fonds structurels.
- Dans le cadre des Fonds structurels de l'Union européenne, le potentiel de l'Assistance Technique doit être utilisé pour renforcer la capacité des ONG représentant les intérêts des personnes confrontées à la pauvreté, à l'exclusion et aux inégalités, à s'impliquer dans le processus des Fonds structurels aux niveaux local, régional et national. Les Fonds structurels doivent être plus ouverts aux groupes locaux de terrain afin de leur permettre de développer de nouvelles possibilités de (re)création de capital humain.
- Les initiatives communautaires URBAN et EQUAL doivent être évaluées en fonction de leur capacité à contribuer aux objectifs communautaires de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Elles doivent aussi être intégrées dans le « mainstreaming » appliqué aux Fonds structurels.

- Le Capital local à finalité sociale et le renforcement des capacités financés par les Fonds structurels de l'UE doivent être développés et permettre aux communautés confrontées à la pauvreté et à l'exclusion sociale d'agir en réponse à des besoins définis localement.
- L'allocation de la Réserve de performance à l'issue de la révision à mi-parcours des Fonds structurels doit donner la priorité aux initiatives de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale conformément aux engagements des États membres dans le cadre de la première et de la seconde série de PAN Inclusion.

EAPN, à travers ses membres, continuera de jouer un rôle actif en contribuant à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, et en soutenant la stratégie européenne pour l'inclusion. L'évaluation de la stratégie européenne pour l'inclusion (prévue dans le contexte de la « rationalisation de la méthode ouverte de coordination appliquée à la protection sociale », ou « streamlining ») devra se centrer sur la capacité de la stratégie à avoir un impact décisif sur l'éradication de la pauvreté et de l'exclusion sociale à l'horizon 2010, et proposer des moyens de renforcer cette stratégie afin qu'elle puisse atteindre ce but.

ASSEMBLEE GENERALE EAPN 2002 – DECLARATION FINALE

Placer les droits au centre de la stratégie européenne de lutte contre l'exclusion sociale

Du 19 au 21 septembre 2002, EAPN a tenu sa treizième Assemblée générale à Berlin. Le thème de cette année était: « Placer les droits au centre de la stratégie européenne de lutte contre l'exclusion sociale ». Au terme de l'Assemblée générale, les délégués d'EAPN, provenant des quinze États membres de l'Union européenne, ont adopté la déclaration suivante.

EAPN s'est félicité de l'initiative prise à l'occasion du Conseil européen de Lisbonne (2000), lorsque les chefs d'États décidèrent d'avoir un impact décisif sur la pauvreté à l'horizon 2010 par l'adoption de politiques basées sur la Méthode Ouverte de Coordination (MOC), qui combine des objectifs communs, des Plans d'action nationaux et un programme européen visant à encourager la coopération dans ce domaine.

EAPN a également accueilli favorablement les objectifs fixés en vue de cette approche stratégique lors du Conseil de Nice, ainsi que la décision prise au Conseil de Laeken d'élaborer des indicateurs.

EAPN, par le biais de ses réseaux nationaux, ainsi qu'à l'échelon européen, s'est efforcé de participer activement à tous les aspects de cette stratégie, tout en prêtant une attention particulière au processus d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des Plans d'action nationaux en la matière.

EAPN, dans sa contribution à la première génération des Plans d'action nationaux, a exprimé l'avis que, à ce jour, les gouvernements s'étaient contentés de remettre les rapports demandés aux institutions européennes sans insuffler l'élan nécessaire pour avoir un impact décisif sur la pauvreté à l'horizon 2010. EAPN a également exprimé sa déception face à l'absence de visibilité donnée à cette importante stratégie européenne, même parmi ceux qui, au sein de l'administration publique, sont chargés de mettre en œuvre les politiques de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.

Dans le cadre du débat sur l'avenir de l'Europe, du futur élargissement de l'UE et à la veille de la préparation de la seconde génération des Plans d'action nationaux, EAPN demande aux décideurs européens de prendre toutes les mesures nécessaires afin de donner à tous ceux qui résident dans les États membres de l'Union européenne le droit effectif à la protection contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Pour y parvenir, EAPN estime que les actions suivantes s'imposent :

1) Lors de la prochaine Conférence intergouvernementale (CIG)

- Faire de l'éradication et de la prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale un objectif de l'Union européenne, et non pas uniquement de la politique sociale de l'Union.
- Inscrire un chapitre sur l'inclusion sociale dans le nouveau Traité.
- Renforcer la Charte européenne des droits fondamentaux et l'intégrer dans le Traité.
- Reconnaître le rôle clé joué par les ONG, à travers l'insertion d'un article dans le Traité sur la consultation de la société civile.

2) Lors de la préparation et de la mise en œuvre de la prochaine vague des Plans d'action nationaux (PAN incl)

- Promouvoir un accès universel aux droits, y compris le droit à des ressources suffisantes pour une vie décente, le droit à un logement décent, le droit d'accès aux soins de santé, le droit à l'éducation et à la formation, ainsi que le droit à un emploi de bonne qualité.
- Donner aux éventuels bénéficiaires les informations nécessaires sur leurs droits et les aider dans l'exercice de ces droits.
- Contribuer à une articulation plus efficace dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques entre le niveau national et le niveau sub-national.
- Indiquer clairement les engagements budgétaires destinés aux mesures prévues dans les Plans d'action nationaux, y compris la contribution des Fonds structurels et, plus particulièrement, du Fonds social européen, tout en veillant à garantir que la stratégie s'inscrive intégralement dans les objectifs de politique intérieure de chaque Etat membre.
- Associer les personnes vivant en situation de pauvreté dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des actions prévues au titre de la stratégie, y compris aux politiques promouvant l'accès aux droits.
- Prêter toute l'attention nécessaire au quatrième objectif adopté à Nice (mobilisation de tous les acteurs) et lui consacrer les ressources adéquates.

Dans la mise en œuvre de ces actions, il convient de prendre en compte la directive sur l'intégration de la dimension hommes/femmes, ainsi que la situation des minorités ethniques. Tout doit également être fait pour veiller à ce que les politiques et actions atteignent les populations les plus susceptibles de connaître la pauvreté et l'exclusion sociale, y compris les personnes handicapées, les enfants, les personnes âgées, les délinquants et anciens détenus, ainsi que les personnes défavorisées en raison de leur localisation géographique, qu'elles soient isolées en milieu rural ou vivant dans des zones urbaines défavorisées.

EAPN apportera sa contribution à la réalisation de ces objectifs, en continuant de s'impliquer dans tous les aspects de la stratégie, en partageant les expériences acquises par ces organisations membres, en collaborant avec d'autres acteurs concernés, en faisant connaître la stratégie et les Plans d'action nationaux qui en font partie intégrante, et en nouant des contacts avec des ONG représentatives dans les pays candidats.

ASSEMBLEE GENERALE EAPN 2000 – DECLARATION FINALE

Participation: une clé dans la lutte l'exclusion sociale

(BARCELONE, 23-25/11/2000)

Toute personne a le droit d'influencer les décisions qui la concernent et de participer à leur formulation. Elle a également le droit de faire entendre son opinion et son expérience, et que celles-ci suscitent une réaction.

Le concept de "citoyenneté active" permet d'exercer ce droit et doit être ouvert à toute personne résidant sur le territoire. Il renvoie au rôle actif que jouent les populations, les communautés et leurs organisations dans la formulation des décisions qui les concernent.

Il convient de créer les structures de cette "citoyenneté active", par la mise en place d'institutions démocratiques participatives qui renforceront nos institutions démocratiques représentatives. Réaliser cet objectif est impossible sans volonté politique.

Les populations vivant en situation de pauvreté sont confrontées à de nombreux obstacles lorsqu'elles essayent de prendre part à la société, d'exercer une initiative, d'opérer un choix ou d'être des « citoyens actifs ».

Ces obstacles incluent: difficultés d'accès aux droits fondamentaux, et aux services, y compris le manque de ressources financières et l'endettement, toute forme de discrimination, les obstacles linguistiques et les différences culturelles, difficulté d'accès à la formation, le manque d'emplois décents, le manque de logements décents et financièrement accessibles et la difficulté d'accès à l'information sur les droits. De plus, le déséquilibre dans les responsabilités familiales est un obstacle significatif à la participation des femmes. Ces obstacles sont liés à la manière dont la société est organisée.

Pour que les personnes concernées puissent surmonter ces obstacles, des réformes structurelles s'imposent. Toute personne a besoin d'un soutien concret et de ressources financières, faute de quoi la "citoyenneté active" et la "démocratie participative" deviendront de nouvelles sources de marginalisation et d'exclusion.

Les dernières statistiques de l'Office statistique de l'Union européenne (Eurostat) montrent qu'en 1995, près de 62 millions de personnes vivaient sous le seuil de pauvreté dans quatorze Etats membres de l'Union européenne (la Suède exclue). Quel que soit l'âge, les femmes risquaient toujours, au sein de l'Union européenne, d'être confrontées à la pauvreté monétaire davantage que les hommes.

Si nous voulons réellement parvenir à la "participation de tous", nous devons garantir qu'existe la volonté politique de créer le cadre pratique et financier qui permettra de faire entendre la parole des populations concernées dans la formulation, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques dans tous les secteurs et à tous les échelons de l'Union européenne.

EAPN demande aux décideurs en Europe de créer cette force de participation par les mesures suivantes:

1. L'évaluation de toutes les décisions politiques, à tous les niveaux, en fonction de leur impact sur les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale et avec la participation des personnes concernées ;

2. la reconnaissance du besoin de donner une responsabilité sociale aux différents acteurs (politiques, économiques, les partenaires sociaux et les ONG) ;
3. Associer les organisations représentant les personnes en situation d'exclusion dans les forums de consultation et de décisions dans tous les secteurs et à tous les niveaux de la politique sociale et économique.

Les principes généraux définis ci-dessus devraient servir de base aux mesures suivantes :

1. Associer les bénéficiaires des services sociaux dans la formulation des décisions concernant l'offre et la nature de ces services.
2. Investir dans la capacité qu'ont les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion de maintenir et / ou de créer les organisations à travers lesquelles elles pourront combattre l'exclusion, l'inégalité et la discrimination, en se basant sur leurs expériences et leurs exigences.
3. Investir dans la mise en réseau de ces organisations aux échelons local, régional, national et européen.
4. Respecter l'autonomie de ces organisations et réseaux et leur droit de choisir leur propre porte-parole.
5. Promouvoir et soutenir la mise en place de partenariats entre les organismes publics, les syndicats, le patronat et les ONG à tous les niveaux, dans le but de garantir la mobilisation optimale des ressources humaines, financières et autres dans la lutte contre l'exclusion sociale, en prenant en compte la parole des personnes confrontées à l'exclusion.
6. Assurer la participation active des organisations représentant les intérêts des populations en situation de pauvreté et d'exclusion, y compris les organisations de femmes et celles représentant des minorités ethniques, dans tous les aspects et à tous les niveaux de l'approche stratégique de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans l'Union européenne, et plus particulièrement dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des futurs plans d'action nationaux de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale.
7. Sensibiliser le public à l'importance de la participation sociale, visant à lutter contre la discrimination et à renforcer les capacités des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. Une attention particulière doit être donnée à la formation de toute personne impliquée dans le développement et l'offre de l'ensemble des services publics et sociaux (y compris l'éducation, les soins de santé, la police, etc.)
8. Sensibiliser les acteurs traditionnels de l'action sociale à la prise en compte des organisations de lutte contre l'exclusion et de l'expression des personnes.

EAPN contribuera à la réalisation de ces objectifs en poursuivant ses efforts visant à assurer la participation active des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale dans le réseau et en rendant ses structures plus responsables envers les organisations auxquelles les personnes en question participent.

ASSEMBLEE GENERALE EAPN 1999 – DECLARATION FINALE

Partager les richesses: lutter contre les causes de la pauvreté et de l'exclusion sociale

(HELSINKI, 25-27 November 1999)

En Europe, la richesse matérielle, évaluée en fonction du produit intérieur brut (PIB), n'a cessé d'augmenter depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Pourtant, la pauvreté n'a pas encore disparu du continent, le fossé entre les riches et les pauvres s'élargit et le nombre de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale augmente. En Europe, les inégalités et un taux élevé de pauvreté vont souvent de pair.

L'inégalité – en matière de revenus, d'accès aux droits, d'accès aux biens et aux services, de participation à la société – augmente. Elle touche de manière particulièrement négative les personnes selon le sexe, l'âge, l'origine ethnique et sociale, le handicap et l'orientation sexuelle.

Le réseau européen des associations de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale (EAPN) a la conviction que ces tendances ne résultent pas de "forces naturelles", mais des contraintes d'un marché non régulé. EAPN est persuadé que ces tendances peuvent être renversées. EAPN s'engage à apporter une contribution active à ce processus.

EAPN demande un partage des richesses plus juste qui se base sur l'accès égal et effectif de tous aux droits fondamentaux et la primauté des valeurs humaines sur les valeurs du marché.

EAPN appelle les représentants politiques de l'Europe à mettre en œuvre un nouveau partage qui passe par :

1. une meilleure distribution du travail (rémunéré et non rémunéré), des revenus primaires (revenus du travail et des capitaux), et du temps ;
2. l'accès de tous au processus de création de richesse: la richesse étant le résultat des activités des hommes et des femmes pour autant qu'ils peuvent développer toutes leurs potentialités et contribuer à la société ;
3. la réaffirmation du rôle de la politique fiscale : elle réduit les inégalités générées par le marché et permet le financement des biens et des services collectifs de qualité (éducation, santé, logement etc.) ;
4. une politique fiscale progressive qui taxe aussi l'utilisation des ressources naturelles, le capital et les flux de capitaux spéculatifs ;
5. le découplage, au moins partiel, de la sécurité sociale et du travail de façon à garantir les droits sociaux et la sécurité à ceux et celles qui ne peuvent pas participer pleinement au marché du travail ;
6. la réhabilitation du rôle des dépenses publiques, qu'il convient de considérer comme des investissements et non comme des coûts à réduire au minimum, à condition qu'elles répondent aux principes du développement durable ;
7. une stratégie concertée pour renforcer les systèmes de protection sociale dans l'Union européenne et les futurs états membres de façon à garantir des normes sociales élevées et à offrir à chacun une protection efficace contre la pauvreté et l'exclusion sociale; à cet

égard les politiques et services envers les enfants et à les parents sont particulièrement importants ;

8. une redistribution du pouvoir entre les acteurs de la société économique, politique et civile ;
9. le développement et la diffusion d'une recherche régulière et systématique sur la distribution des revenus et de la richesse dans l'Union européenne et dans les états membres ainsi que sur l'accès effectif aux droits fondamentaux.

Pour atteindre ces objectifs EAPN appelle à une nouvelle régulation aux échelons locaux, national, européen et mondial, afin de rendre aux sociétés partout dans le monde le pouvoir de déterminer leur avenir d'une manière démocratique, participative et durable, pour le bien commun et le développement de tous.

* * *

Résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale 2011

Résolution 1 : Renforcer le positionnement en tant que Réseau anti-pauvreté à travers la solidarité.

EAPN Pays-Bas a le sentiment qu'EAPN devrait se comporter de manière plus précise sur les événements qui ont lieu en Europe, et même parfois en-dehors de l'Europe. Comme exemple, nous voudrions mentionner la lutte pour la démocratie des personnes en Egypte, Tunisie, Lybie, etc.

EAPN devrait au moins avoir une réaction, sous la forme d'un communiqué de presse ou par une prise de position, dans lesquels il montre sa solidarité avec ces lutes contre la pauvreté et l'exclusion, et en faveur de la démocratie.

Nous pensons également qu'EAPN devrait écrire un communiqué de presse en soutien à EAPN Espagne, dans lequel EAPN appelle à la solidarité avec les jeunes espagnols luttant contre le chômage et la pauvreté, et en faveur d'un avenir.

Les nouveaux médias sociaux et notre propre site internet devraient être utilisés à ces effets.

Résolution 2 : La position d'EAPN position sur les sujets sociaux.

EAPN Pays-Bas fait pression pour qu'EAPN publie des déclarations sur les sujets qui tiennent en haleine des millions de personnes. Pour cette raison, EAPN Pays-Bas propose à l'Assemblée Générale, se tenant à Lisbonne du 16 au 18 juin, d'entamer un nouveau processus pour les communiqués de presse concernant les sujets sociaux tels que le chômage, le vieillissement de la population, la migration, le nombre croissant de travailleurs pauvres, la violence domestique, les questions de genres, les abus sur les enfants et les autres sujets sociaux.

Les nouveaux médias sociaux et notre propre site internet devraient être utilisés à ces effets.

Résolution 3 : Montrer notre travail et nos engagements.

EAPN Pays-Bas appelle à plus de communiqués de presse concernant les conférences, telles que la Rencontre européenne ou la Table Ronde, à côté de ce que fait déjà la Commission européenne, ou d'autres événements auxquels participe EAPN. Rendre visibles les activités dans lesquelles EAPN s'implique.

En général, EAPN Pays-Bas ressent le besoin de créer un profil EAPN plus large, qui offrira plus de publicité sur le réseau, ses objectifs, ses activités et ses membres.

Les nouveaux médias sociaux et notre propre site internet devraient être utilisés à ces effets.

Pas de résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale 2010

Résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale 2009

Résolution 1 : La crise financière

La crise financière qui s'est élargie à une crise économique est devenue déjà - depuis quelque temps - une crise sociale. Un nombre croissant chaque jour de personnes et de familles est de plus en plus menacé par la pauvreté et certaines d'entre eux y sont tombés déjà. Tout cela aggrave encore la situation de ceux qui vivent dans la pauvreté depuis longtemps, certaines déjà depuis des générations.

Les États Membres - par des plans de relance - se précipitent à formuler des solutions. Ceci s'articule surtout par des contrôles plus stricts du secteur financier - ce qui est sans doute nécessaire - et des appuis financiers aux secteurs économiques les plus touchés de la crise.

Les membres d'EAPN s'inquiètent de la façon où on passe à des remèdes sans une évaluation profonde et large des causes de la crise, où toutes les parties prenantes - non seulement les partenaires sociaux mais aussi la société civile - peuvent participer.

L'Assemblée Générale de l'EAPN fait un appel à la nouvelle Commission Européenne pour se pencher plus profondément avec tous les acteurs concernés sur les causes de la crise que nous vivons actuellement à fin d'en tirer des leçons dans le cadre de la nouvelle stratégie européenne pour la période 2010-2020.

Résolution 2 : Migrants - sans papiers

Les membres d'EAPN s'inquiètent beaucoup de la politique menée dans plusieurs états-membres vis-à-vis des migrants, et en particuliers envers les sans papiers. Le flux croissants des personnes qui fuient la pauvreté qui menace leur vie dans leur pays d'origine, ne doivent pas être traité comme des criminels mais comme des victimes d'une politique économique mondiale qui a permis au monde occidental de s'enrichir et d'établir un système économique de concurrence morbide auxquelles les pays d'origine des ces personnes ne sont pas de taille à y participer.

Les membres d'EAPN, à l'occasion de leur Assemblée Générale, font appel :

- aux états membres de mener une politique plus humaine qui est plus en relation avec la responsabilité historique d'avoir construit la prospérité actuelle dans leur pays grâce aux profits qu'ils ont tirés de certaines de ces pays.
- à la nouvelle Commission Européenne de prendre des initiatives à mener un politique plus coordonnée qui mène à un accueil plus humain, plus général et aussi plus réparti parmi les différents états membres.
- et aux états membres d'agréer aux propositions de la Commission Européenne à ce sujet dans un climat constructif qui répond plus à l'esprit de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme qu'ils ont signé.

Résolution 3 : la libéralisation du marché de l'énergie

Depuis des années déjà les membres de l'EAPN suivent de près les effets de la libéralisation du marché de l'énergie (gaz et électricité). Au cours de ces années ils ont aperçu de multiples problèmes, plusieurs entre eux causés par le fait que les gouvernements des états membres n'utilisent pas les moyens qui sont à leurs disposition pour garantir ce droit fondamental qui est l'accès à l'énergie, un droit nécessaire pour pouvoir vivre décemment dans une habitation de bonne qualité.

Les membres d'EAPN, réunis à l'occasion de leur assemblée générale, font un appel aux gouvernements des états membres de prendre des actions dans le sens du rapport récent du parlement européen à ce sujet et en particulier d'utiliser les obligations liées au service public pour garantir l'accès des personnes et des familles à un paquet adéquat permettant de vivre dans la dignité.

Résolution 4 : Défendre la protection sociale : Lorsque moins = pas assez (voir photo incluse)

Cette Assemblée Générale demande à tous les gouvernements de l'Union Européenne de ne pas réduire les niveaux de revenus minimums actuels pour les bénéficiaires d'aide sociale. Dans le contexte des mesures en vue de maîtriser la crise économique en Europe, les aides sociales et l'accès aux services sociaux de base ne devraient pas être 'sur la table' lorsqu'on propose des réductions de dépenses.

EAPN désire exprimer son inquiétude grandissante au fait que l'environnement économique actuel aura comme conséquence que plus de personnes vivront en dessous du seuil de pauvreté et encore plus de détresse pour ceux qui vivent déjà en pauvreté. En tant que telle, cette Assemblée Générale demande que tous les gouvernements respectent le droit à une vie en dignité et un revenu minimum. Ceux qui étaient le plus marginalisés dans la société n'ont pas partagé les richesses quand l'économie allait bien, on ne peut donc pas leur demander de partager les douleurs de la récession.

Cette Assemblée Générale insiste sur l'importance de la campagne d'EAPN (Europe) en vue de la défense du revenu minimum et propose que tous les réseaux nationaux s'engagent activement dans cette campagne dans le contexte des agendas politiques nationaux et européens.

Résolution 5 : Services de santé communautaires

La mise à disposition de services de santé dans des régions défavorisées est plus efficace lorsque les communautés sont impliquées dans leur conception et distribution. Des initiatives de santé menées par les communautés peuvent jouer un rôle clé en vue d'assurer que l'on réponde aux besoins des individuels. Si des personnes vivant en communauté peuvent accéder à une série de services dans leur propre localité, cela peut résulter en une diagnose et intervention plus rapides et avoir comme conséquence moins de pression sur des services de santé tertiaire, et de meilleurs résultats et dépenses dans le domaine.

Cette Assemblée Générale demande au Réseau Européen de Lutte contre la Pauvreté d'exiger un avancement et un maintien des initiatives de santé communautaires par l'Union Européenne et ses États membres et de protéger ces services dans le contexte de la crise économique.

Résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale 2008

Résolution d'urgence

Les délégués de la 19^{ème} Assemblée générale d'EAPN sont consternés que, moins de 3 mois après que la Commission a pris l'engagement, dans l'agenda social révisé (présenté le 2 juillet), de formuler **une série équilibrée de Recommandations sur l'Inclusion active** couvrant les piliers de l'adéquation des revenus, de l'accès aux services et de l'accès à l'emploi, elle semble aujourd'hui prête à abandonner cet engagement. Ceci est d'autant plus surprenante que cet engagement avait reçu le soutien des États Membres (par le biais du Comité de Protection Sociale) et du Parlement européen.

Les membres d'EAPN souhaitent faire part de leur extrême préoccupation car, si la Commission manque à cet engagement et ne produit seulement qu'une autre Communication, cela aura pour impact de porter un nouveau coup à la stratégie européenne pour l'Inclusion (la MOC sociale) : il s'agissait là en effet d'un des plus importants engagements formulés dans l'agenda social révisé en faveur d'une consolidation de la stratégie.

Les délégués de l'Assemblée générale demandent qu'il soit immédiatement fait part de leur inquiétude face à ce nouveau développement au Collège des Commissaires européens. Ils demandent également que leur préoccupation soit signalée aux Premiers Ministres et aux Ministres nationaux des Affaires sociales, au Président du Parlement européen et aux membres de la commission « emploi et affaires sociales » du Parlement européen, avec la demande que ceux-ci exigent de la Commission qu'elle respecte son engagement initial.

Si la position finale de la Commission est connue avant la Table ronde sur l'Inclusion active (prévue sous la Présidence française les 15 et 16 octobre à Marseille) et si elle n'est pas conforme à l'engagement initial, EAPN devrait travailler avec d'autres participants à la Table ronde pour que notre indignation soit claire et visible aux yeux des représentants de la Commission européenne.

Résolution 1 : Normes sociales minimums

En 2007 EAPN Irlande a publié le rapport d'un projet transnational 'Vers une initiative UE sur des normes sociales'. Ce rapport expose comment l'Union Européenne pourrait développer un cadre légal compréhensif et promouvoir l'harmonisation sur le revenu minimum et les services sociaux.

Les normes sociales varient radicalement à travers l'Union Européenne et l'expérience des actions UE à ce jour dans le contexte d'une méthode ouverte de coordination (MOC) nous montre qu'une politique douce n'est pas suffisante pour assurer un progrès adéquat. Il est inacceptable que des dizaines de milliers d'européens connaissent encore la pauvreté et l'exclusion sociale. L'Europe a besoin d'une politique dure mandatant des normes sociales minimums, et assurant que tout le monde dans l'UE a les mêmes conditions de base pour une qualité de vie adéquate. Une telle initiative ne devrait pas limiter les actions des pays membres mais fournir un plus petit dénominateur commun à partir duquel les pays membres peuvent développer des initiatives plus progressives.

Dans le contexte de la campagne EAPN sur le revenu minimum et l'approche de l'année 2010, cette Assemblée Générale propose qu'EAPN devrait recommander le développement

d'un instrument légal ou d'instruments sur les normes sociales minimums en Europe. Cette campagne devrait inclure l'appel:

- Aux États membres, à travers le MOC de développer une définition des niveaux de revenus nécessaires pour un niveau de vie adéquat, qui peut faire face aux augmentations telles que dans le prix de l'énergie et de l'alimentation.
- A La Commission Européenne de suivre de près la justesse des niveaux de vie dans le contexte de la MOC.
- Au Parlement Européen de voter une résolution qui appelle à une initiative d'assurer l'harmonisation des normes sociales minimums en Europe.
- A la Commission Européenne d'établir les compétences légales existantes de l'UE en vue d'assurer les normes minimums sociales et de proposer des actions dans les domaines du revenu minimum et l'accès aux services sociaux essentiels.

Résolution 2 : Participation de la société civile dans la préparation et l'implémentation de l'année 2010

La désignation de l'année 2010 comme Année Européenne de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale représente un moment clé dans le développement des stratégies anti-pauvreté nationales et européennes. Cela représente une opportunité de s'assurer que les problèmes auxquels doivent faire face les personnes en situation de pauvreté sont mis en tête et au centre de l'agenda politique et de promouvoir la conscience de la nécessité d'une vigilance continue dans la lutte contre l'exclusion sociale aux niveaux européen, national, régional et local.

On ne peut faire de progrès sans la participation totale et effective des personnes en situation de pauvreté dans la conception, l'implémentation et le suivi des stratégies anti-pauvreté. Si l'année 2010 doit contribuer à la lutte continue d'éradiquer la pauvreté, son potentiel ne peut être réalisé à travers un partenariat égal entre la société civile, le gouvernement et d'autres actionnaires.

L'Assemblée Générale 2008 fait appel :

- Aux États membres d'inclure de façon complète toutes organisations de société civile et des personnes en situation de pauvreté dans les structures administratives de l'Année en tant que partenaires égaux.
- Aux États membres d'aller au-delà de l'exigence de financement de 50% de la Commission Européenne et d'assurer des niveaux de ressources adéquats, qui peuvent couvrir les coûts totaux des initiatives de la société civile aux niveaux local et national (sans exigence de co-financement).
- A la Commission Européenne de surveiller et d'évaluer en continue la participation des organisations de société civile dans les structures administratives de l'Année aux niveaux européen et national et lorsque des lacunes dans la participation sont identifiées, agir immédiatement en vue de rectifier cette situation.

Résolution 3: Indigence des chercheurs d'asile

Cette Assemblée Générale prend note que le rejet du support de base aux chercheurs d'asile refusés est à la fois inhumain et inefficace. En outre, cette Assemblée Générale condamne l'utilisation de l'indigence délibérée en tant que méthode pour forcer les chercheurs d'asile refusés à quitter l'UE.

Cette Assemblée Générale réclame les points suivants :

- Terminer la menace et l'utilisation de la destitution en tant qu'outil gouvernemental contre les chercheurs d'asile refusés.
- EAPN doit supporter les campagnes luttant contre le refus de tout moyen de subsistance aux demandeurs d'asile refusés dans les États membres de l'UE.
- Les Réseaux Nationaux d'EAPN à faire pression sur leurs gouvernements en vue de fournir un support financier et des logements aux demandeurs d'asile refusés comme prévu dans le processus d'asile et de donner permission de travailler jusqu'à ce qu'ils quittent l'UE ou jusqu'à ce qu'ils ont reçu la permission de rester.
- Les Réseaux Nationaux d'EAPN à faire pression sur leurs gouvernements en vue de continuer à fournir accès aux soins de santé et l'éducation en cette même période.

Résolution 4: Crise du crédit

Cette Assemblée Général constate avec inquiétude l'impacte de la 'crise du crédit' sur des personnes vivant avec un revenu faible à travers l'Union Européenne. Ceci a augmenté la menace de la saisie immobilière pour les propriétaires au faible revenu, a poussé les personnes dans des dettes encore plus importantes et augmenté la menace de chômage pour des millions de personnes à travers l'Europe.

Cette Assemblée Générale réclame les points suivants :

- EAPN à faire pression sur la Commission Européenne de faire des recherches sur l'impacte de la crise du crédit sur des personnes à faible revenu.
- EAPN à faire pression sur la Commission Européenne en vue d'une meilleure réglementation des banques et autres institutions financières pour empêcher une répétition de l'instabilité économique causée par 'des prêts irresponsables'.
- Les Réseaux Nationaux d'EAPN à faire pression sur les gouvernements nationaux en vue d'améliorer les mécanismes qui protègent les personnes à faible revenu des prêts prédateurs, d'un sur endettement et du risque de la saisie immobilière.

Résolution 5 : Pauvreté énergétique

Cette Assemblée Générale est horrifiée par l'augmentation continue des prix d'énergie à travers l'Europe durant la dernière année. Nous notons avec une inquiétude croissante la difficulté pour beaucoup de personnes à faible revenu en Europe qu'ils vont rencontrer cet hiver. Trop de personnes doivent maintenant faire face au choix impossible de 'chauffer ou manger'.

Nous accueillons favorablement l'initiative récente du Parlement Européen d'adresser le problème de la pauvreté énergétique en tant que partie intégrante du Package énergétique et louons tous les MPE qui ont signé la Déclaration sur la pauvreté énergétique.

Cette Assemblée Générale réclame les points suivants :

- EAPN à faire pression sur le Président de l'UE en vue de soutenir les mesures prises dans la Déclaration énergétique.
- EAPN de créer des liens avec d'autres organisations européennes en vue de faire pression directement sur les compagnies d'énergie dans chaque pays.
- Les Réseaux Nationaux d'EAPN de créer des liens avec les ONG's concernés et d'autres de faire pression directement sur les compagnies d'énergie en vue d'agir plus efficacement contre la pauvreté énergétique.

Résolutions adoptées lors de l'Assemblée générale 2007

Résolution 1: immigration

L'Assemblée générale d'EAPN exprime son inquiétude sur les niveaux de pauvreté et d'exclusion sociale vécus par les migrants dans l'UE et en particulier par les ressortissants de pays tiers (non UE).

EAPN demande à l'UE et ses États membres de développer leur politique d'immigration de façon positive et globale, dans le respect des droits humains universels et en impliquant les groupes représentant les migrants. La politique d'immigration devrait respecter les droits de tous les migrants, y compris les plus vulnérables comme les sans-papiers ou demandeurs du statut de réfugié, conformément à la Convention de Genève de 1951 relative au Statut des Réfugiés et à son Protocole de 1967.

La politique d'immigration devrait garantir à tous les migrants l'accès à des services adéquats de santé, de logement, d'éducation et d'emploi, ainsi qu'un niveau de revenu qui leur permet de vivre dans la dignité et de participer pleinement à la société dans laquelle ils vivent.

EAPN demande aux États membres de développer un mécanisme juridique destiné aux migrants sans-papiers, afin de leur permettre d'avoir le temps et la possibilité de corriger et rectifier leur situation.

EAPN demande aux décideurs politiques de trouver des moyens de garantir que les migrants, et en particulier à ceux dans une situation vulnérable comme les sans-papiers, soient correctement représentés dans l'élaboration des politiques qui les touchent. Et ce de façon à éviter les retombées négatives des politiques sur les travailleurs migrants que les décideurs politiques ignorent souvent.

EAPN demande aux États membres de garantir une pleine reconnaissance des diplômes des migrants. Il faut tenir compte des études qu'ils ont déjà terminées dans leur pays d'origine à l'heure de décrocher un emploi. La non-reconnaissance de ces diplômes est discriminatoire et oblige les migrants à accepter des emplois moins bien rémunérés, ce qui provoque une pauvreté imposée, alors qu'ils pourraient accepter de meilleurs emplois. De telles situations empêchent beaucoup de migrants de s'intégrer dans la société. Les fonds européens devraient être consacrés en priorité à la protection sociale des migrants, y compris les demandeurs d'asile et les sans papiers, plutôt qu'à une externalisation des politiques migratoires.

Résolution 2 : prise en charge sociale et de santé

EAPN pense que l'accès à une prise en charge sociale et de santé abordable, accessible et de qualité (garde d'enfant, services aux personnes âgées et services aux autres adultes dépendants) est essentielle pour permettre aux personnes de pleinement participer à la société, d'arriver à l'inclusion sociale et d'avoir plus de choix pour échapper à la pauvreté.

Par conséquent, l'Assemblée générale d'EAPN demande aux États membres, avec l'aide de l'UE, d'établir et assurer la mise en œuvre du droit à une prise en charge sociale et de santé abordable et appropriée qui réponde aux besoins de tous les résidents, quel que soit leur revenu ou leur situation.

Résolution 3 : logement

EAPN pense que l'accès à un logement abordable, accessible et de qualité, et à d'autres formes d'habitations adéquates est essentiel pour que les personnes vivent dans la dignité.

L'Assemblée générale d'EAPN demande donc aux États membres, avec l'aide de l'UE, d'instaurer et assurer la mise en œuvre de le droit à un logement et une habitation abordables, adéquats et de qualité, qui réponde aux besoins de tous les résidents.

Résolution 4 : le travail des enfants et des jeunes

L'Assemblée générale d'EAPN propose que l'Union européenne renforce son approche du travail des enfants et des jeunes. Bien qu'une législation soit en vigueur, le travail des enfants et des jeunes reste préoccupant, la mise en œuvre et le contrôle faisant défaut.

1. EAPN demande une enquête approfondie et suivie de cette question qui doit relever de l'élaboration des politiques européennes.
2. EAPN demande de systématiquement mobiliser des ressources pour assurer que des mesures appropriées mettent en œuvre et contrôlent les règlements existants.
3. EAPN demande de renforcer les dispositions légales le cas échéant.

Résolution 5: Logement des Gens du voyage et utilisation de la Trespass legislation

Le Gouvernement irlandais a octroyé de nouveaux pouvoirs qui permettent à la police de faire circuler ou d'arrêter des personnes qui n'ont pas l'autorisation de séjourner sur des terres publiques. Cette loi est connue sous le nom de Trespass legislation (législation relative à la violation du droit de propriété) et vise principalement les Gens du voyage.

Cette législation a été utilisée contre des familles dans l'attente d'un logement permanent et criminalise celles qui ne déménagent pas.

EAPN demande aux États membres d'écrire au gouvernement irlandais pour exprimer leurs craintes quant à l'utilisation d'une telle loi, et demander qu'elle soit suspendue jusqu'à la réalisation complète du programme de logement des Gens du voyage, y compris la réalisation des sites de passage.

Résolution non liée au programme de travail

Assemblée Générale 2006

Résolution du Réseau Belge

L'EAPN exprime son inquiétude face à la tendance de libéralisation illimitée de biens et de services, tendance qui ne considère pas assez les conséquences sociales de cette démarche. Dans les états-membres où le marché de l'électricité et du gaz est déjà "libéralisé", principalement les populations qui vivent en pauvreté et les personnes avec des revenus modérés subissent des difficultés graves. Encore d'autres biens et services sont à l'agenda européen pour être livrés complètement aux lois du libre marché. Ce sera sans doute le cas pour le marché de l'eau.

L'EAPN estime que les biens et services "de base", liés aux besoins nécessaires pour survivre comme l'eau, l'électricité, les sources d'énergie, le logement, les soins de santé ne peuvent pas être laissés au libre jeu de la concurrence et du commerce. L'EAPN demande aux institutions européennes et aux gouvernements nationaux de prendre des mesures concrètes pour mieux assurer l'accès aux biens, aux ressources et aux services de base qui sont indispensables pour mener une vie décente, surtout pour les personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale.

Résolution non liée au programme de travail

Assemblée Générale 2004

EAPN Irlande

L'Assemblée générale demande au Comité exécutif d'élaborer un plan visant à aider EAPN, y compris des réseaux nationaux, des Organisations européennes et du Secrétariat, à mener des actions de campagne et à faire pression pour faire accepter les priorités identifiées par ses membres et la vision d'une Europe sans pauvreté.

Au niveau des réseaux nationaux, il faudrait davantage s'engager à informer et à influencer les membres nationaux des Institutions européennes, si possible, et principalement:

- Le Conseil des Ministres et ses groupes de travail
- Le Parlement européen et ses Commissions
- Le Comité économique et social européen
- Le Comité des Régions
- Les Parlements nationaux lorsqu'ils se chargent du suivi des décisions nationales

Les réseaux nationaux devraient également faire connaître auprès du public les prises de position d'EAPN et susciter un débat public sur la pauvreté et les thèmes identifiés par EAPN.

Au niveau européen, il faudrait :

1. Renforcer la formation et le suivi de compétences dans des domaines comme :
 - Les actions de pression au niveau de l'UE
 - Les médias et les relations publiques
 - Les actions de campagne
2. Rendre plus systématique le processus de suivi des décisions à l'échelon de l'UE, par le biais de « notes de lobbying » ou à des « moments clés ».
3. Demander à toutes les Task Force d'élaborer et d'appliquer des plans de campagne et de pression, sous la co-ordination du Comité exécutif et dans le cadre du processus général de planification des task force.
4. Identifier des thèmes clés de campagnes.

EAPN Belgique, amendée par le réseau allemand

1. A propos des nouveaux camps de réfugiés proposés

Le projet visant à la création de camps de réfugiés à l'extérieur des frontières de l'UE s'apparente, à un véritable déni de droit. Il se caractérise en effet par une diminution flagrante des protections juridiques accordées aux migrants contenues notamment dans la Convention de Genève.

Quelle que soit l'appellation qui pourrait être retenue, le principe même d'enfermement qui préside à ce projet de camps constitue un danger majeur pour toutes les libertés publiques.

Aussi, soucieux de faire respecter scrupuleusement l'ensemble des droits attachés à la personne humaine, les membres d'EAPN dénoncent et rejettent de tels plans, qui ne peut être considérés comme un simple "ajustement des programmes de coopération déjà définis" avec les pays-tiers concernés.

2. A propos des services d'intérêt général

Depuis "l'accord général sur le commerce des services (AGCS)" signé en avril 1994, les services publics, acquis social déterminant en matière de cohésion citoyenne font l'objet d'agressions répétées et particulièrement violentes. Dans une opacité presque totale, nos gouvernants européens ont décidé d'en accélérer la dérégulation dans l'objectif d'un "niveau élevé de libéralisation". Malgré quelques exemptions temporaires, aucun secteur ne sera à terme épargné.

Comment dans cette perspective, pouvons-nous défendre un modèle social européen qui se départit de ses valeurs et se dépossède d'outils capables de renforcer la solidarité et l'unité entre les peuples européens ? Comment convaincre les citoyens démunis (ou non) du bon usage d'une Europe qui occulte les progrès sociaux progressivement engrangés (acquis) ?

Les membres de l'EAPN refusent de se reconnaître dans des logiques qui privatisent et commercialisent jusqu'aux biens premiers et collectifs nécessaires à la satisfaction même des besoins primaires.

Nous en appelons donc au bon sens de nos responsables politiques nationaux et européens, en leur rappelant la primauté de l'humain sur l'argent, et leur mandat qui les astreint à forger le bien-être de tous.

Résolution non liée au programme de travail Assemblée Générale 2000

Résolution n°1 présentée par le réseau du Royaume-Uni

Attendu que plus de 41,5 mille milliards de dollars américains sont échangés par jour sur les marchés boursiers dans le monde entier, et que 95% de ces échanges concernent des transactions spéculatives, réalisées en vue d'un profit à court terme aux dépens d'investissements à long terme dans le développement économique et social ;

Attendu que les spéculations monétaires internationales empêchent les gouvernements de l'Union européenne d'élaborer des politiques économiques nationales justes et équitables ;

Attendu que la spéculation monétaire n'a aucune utilité économique, ébranle les marchés financiers, crée un environnement défavorable au commerce véritable et aux investissements, et mine les économies de la plupart des pays ;

Attendu que les transactions spéculatives excessives peuvent être infléchies par le prélèvement d'un modeste impôt s'élevant entre 0,1% et 0,25% sur chacune des transactions, comme l'a proposé le récent lauréat du prix Nobel de la Paix, l'économiste James Tobin ;

Attendu que les revenus d'une taxe Tobin s'élèveraient à 150 milliards de dollars américains par an, et pourraient servir à contribuer à l'éradication de l'extrême pauvreté.

EAPN demande au Parlement européen qu'il collabore avec d'autres gouvernements en vue de l'imposition d'une taxe réduite sur les spéculations monétaires, qui s'appellerait Taxe Tobin. Cette taxe servirait à calmer les marchés, à protéger les économies vulnérables et à générer un revenu destiné au développement international.

Résolution n°2 présentée par le réseau du Royaume-Uni

Sur la composition du Comité exécutif : Que chaque réseau national élise un suppléant au membre du comité exécutif, qui assisterait aux réunions du comité exécutif si et quand nécessaire.

Résolution n°3 présentée par le réseau néerlandais

De nombreuses organisations d'entraide de personnes vivant en situation de pauvreté, de femmes, de populations marginalisées, mettent énormément d'efforts dans les activités menées par EAPN et par les réseaux nationaux d'EAPN. Très souvent, elles investissent leurs propres deniers dans les activités du Réseau européen: Assemblée Générale, tables rondes, etc. Si les frais sont remboursés par EAPN, ce n'est qu'après une longue attente (pour l'instant plus d'un an). EAPN Pays-Bas apprécierait que l'on réduise cette attente.

C'est pourquoi nous proposons à l'Assemblée Générale réunie à Barcelone en novembre 2000 la résolution suivante :

1. Les frais de voyages et autres encourus aux fins de participer à une activité d'EAPN seront remboursés dans les trois mois suivant l'activité en question ;
2. En cas de problème de paiement, par exemple si la subvention de la Commission européenne n'est pas parvenue à temps, EAPN enverra un message à tous les membres devant être remboursés, expliquant la cause du problème et donnant un délai pour le remboursement. Même dans ce cas, le remboursement n'excédera pas les 6 mois ;

3. EAPN demandera aux ONG qui bénéficient d'une meilleure assise financière d'accepter d'être remboursées en dernier lieu, tandis que les plus petites ONG seront payées en premier ;
4. Aucune ONG ne devra attendre un remboursement plus de six mois ;
5. Lors de l'Assemblée Générale, le trésorier présentera dans son rapport la manière dont la présente résolution a été exécutée au cours de l'année écoulée.

Résolution n°4 présentée par le réseau grec

Participation et élaboration des politiques

Contexte:

Depuis 10 ans, le monde associatif et plus particulièrement EAPN discute du thème de la participation et de la notion de partenariat dans les politiques sociales de l'Union européenne et dans le troisième secteur. Depuis lors, peu de choses ont changé aux échelons national et européen. Le moment est venu de définir exactement ce que nous entendons par participation et par partenariats. La Commission entend la notion de participation des ONG d'une manière diamétralement différente des structures nationales. Les ONG, pour leur part, utilisent une autre définition. L'enjeu est de définir d'une manière claire la manière dont nous, les ONG, définissons et souhaitons appliquer la notion de participation aux échelons national et européen.

Dans les pratiques nationales, les ONG sont, à ce jour, exclues de l'élaboration des politiques sociales et des stratégies sociales. A l'échelon européen, la participation est un aspect central de toutes les discussions et conférences, mais le contexte qui se cache derrière le terme utilisé reste très limité.

La notion de participation n'aura de sens que s'il existe un cadre défini où cette relation pourra grandir et mûrir. La participation et le partenariat ne peuvent se limiter aux seules questions de cofinancement. Il ne s'agit pas plus d'un dialogue prédéfini, aux échéances imposées, par courrier électronique. Ces notions vont plus loin. Il s'agit du droit de représenter l'avis et les valeurs du secteur associatif, ainsi que d'une procédure démocratique qui fixe, d'un commun accord, les règles et les rôles. Tous les acteurs concernés doivent avoir le temps d'élaborer leurs avis et leurs propositions. Participation et partenariat sont un droit et une obligation de la société civile.

Proposition:

Il est nécessaire qu'EAPN développe son travail de pression à l'échelon européen, en ciblant les institutions européennes afin de garantir la participation des ONG dans l'élaboration des politiques nationales et européennes. Les représentants nationaux du groupe de révision sur l'inclusion sociale ne pourront suivre tous les plans d'action nationaux. Les groupes de travail nationaux sur l'inclusion sociale ne pourront pas avoir accès à l'information, aux politiques nationales prévues et aux arcanes décisionnels, sans un cadre institutionnel garantissant la participation.

Dès lors, nous devons développer toutes les alliances nécessaires au sein d'EAPN, afin de promouvoir la création d'un cadre institutionnel préalable à la participation des ONG européennes et nationales à l'élaboration des politiques.

Résolution non liée au programme de travail

Assemblée Générale 1999

Résolution :

Qu'un système de cotisation volontaire soit introduit pour l'exercice budgétaire 2000 - 2001. Le niveau de la cotisation payable serait fixé en fonction du nombre de délégués que le réseau national ou l'organisation européenne est autorisé à envoyer à l'Assemblée Générale. On propose de fixer un montant initial de cotisations à 150 euros par délégué. Un accord plus officiel à propos des cotisations devrait être finalisé par le biais d'un projet d'amendement aux statuts lors de l'Assemblée Générale de 2000.